

# Aménagements urbains et dispositifs participatifs

*Université Paris 8 – Saint-Denis, Centre de Recherches Sociologiques et  
Politiques de Paris (CRESPPA-UMR 7217)*

Décision attributive de subvention n° 2100180026 (M10 09) du 26.11.2010

*PUCA/Urban-Net*

## **Volume 1 : Rapport d'activité**

Avril 2014

### **Responsable :**

Yves Sintomer, professeur de science politique, UMR CRESPPA (CNRS/Université Paris 8)

### **Principaux rédacteurs :**

Virginie Anquetin, post-doctorante à l'Université Paris 8

Aurélien Berlan, post-doctorant à l'Université de Paris 8

Cécile Cuny, maîtresse de conférences à l'Université Paris-Est-Marne-la-vallée

Samuel Hayat, post-doctorant à l'Université Paris 8

Julien Talpin, chargé de recherches au CERAPS (CNRS)

## SOMMAIRE

Introduction .....	3
1. Bilan factuel de la recherche .....	7
1.1. Au niveau européen.....	7
1.2. Au niveau français.....	8
1.2.1. Terrains contemporains à Strasbourg et à Besançon .....	8
1.2.1.1. Le cas strasbourgeois .....	8
1.2.1.2. Le cas bisontin .....	10
1.2.2. Terrain historique de l'Alma-Gare à Roubaix .....	10
1.2.3. Réflexions théoriques transversales .....	11
2. La participation au service des maires ? La diversification des publics de la démocratie locale à Strasbourg et à Besançon .....	14
2.1. La participation des habitants : une thématique inégalement appropriée par les élus municipaux à Strasbourg et à Besançon .....	15
2.1.1. Strasbourg : la « démocratie locale » comme offre politique distinctive... 15	
2.1.2. Besançon : faible appropriation politique de la « participation citoyenne » à l'échelon intercommunal.....	17
2.2. Les effets contrastés de la diversification des publics à Strasbourg et à Besançon .....	21
2.2.1. La production d'une parole habitante disciplinée à Strasbourg.....	21
2.2.2. Le renouvellement du CDP du Grand Besançon comme condition d'une appropriation plus citoyenne .....	26
3. Une comparaison historique : l'Alma-gare à Roubaix (années 1970-1980).....	34
3.1. Le cas d'étude .....	34
3.2. Un cas miroir par rapport aux autres terrains d'étude du projet.....	35
3.3. Résultats de la recherche.....	36
3.3.1. Délibération et participation .....	36
3.3.2. Délibération, négociation et action publique.....	36
3.3.3. Perspectives de la recherche.....	37
4. Analyses transversales et éléments de cadrage théorique .....	39
4.1. Démocratie délibérative .....	39
4.2. Photographie et film comme outils de participation dans le champ urbain ....	46
4.3. Délibération, participation et représentation politique .....	48
4.4. Participation, représentativité et tirage au sort .....	50
4.4.1. Réflexions générales.....	50
4.4.2. L'abandon du tirage au sort à Strasbourg .....	51
4.4.3. Une meilleure représentativité sociologique au-delà du tirage au sort ? ...	52
6. Publications et communications .....	54
6.1. Liste des publications.....	54
6.2. Liste des conférences et communications à des colloques ou journées d'étude .....	58

## Introduction

Cette recherche a été dirigée par **Yves Sintomer**, professeur de science politique à l'Université de Paris 8 et a impliqué sept chercheurs :

- **Virginie Anquetin**, post-doctorante à l'Université Paris 8, impliquée dans la recherche depuis octobre 2011 ;
- **Aurélien Berlan**, post-doctorant à l'Université Paris 8, impliqué dans la recherche depuis février 2012 ;
- **Paula Cossart**, maîtresse de conférences à l'Université de Lille 3, impliquée dans la recherche depuis novembre 2010 ;
- **Cécile Cuny**, maîtresse de conférences à l'Université Paris-Est-Marne-la-vallée, impliquée dans la recherche depuis novembre 2010 ;
- **Samuel Hayat**, post-doctorant à l'Université Paris 8, impliqué dans la recherche depuis septembre 2011 ;
- **Emilie Frenkiel**, maîtresse de conférences à l'Université Paris-Est-Créteil, impliquée dans la recherche depuis janvier 2013 ;
- **Julien Talpin**, chargé de recherches CNRS, rattaché au CERAPS, impliqué dans la recherche depuis novembre 2010.

Les autres collaborateurs ont été :

- **Patricia Belin**, assistante de recherche ;
- **Julie Costa**, assistante de recherche ;
- **Dimitri Courant**, assistant de recherche
- **Lisa-Flor Sintomer**, assistante de recherche ;
- **Tessa Tournette**, assistante de recherche ;
- **Lola Zappi**, assistante de recherche.

Elle s'est inscrite dans le cadre d'un **programme de recherche européen** intitulé « Les dilemmes de l'urbanisme participatif. Développement durable, démocratie et urbanisme en France, en Suède,

en Espagne et aux Pays-Bas ». Ce programme a été soumis en janvier 2010 dans le cadre du second appel à projets du réseau européen **Urban-Net**, dont la **DGALN/PUCA** du **Ministère de l'Ecologie** est partie prenante pour la France.

Le programme européen a été accepté par le conseil scientifique d'Urban-Net en juin 2010.

L'Université Paris 8 a reçu le **16 novembre 2010** la décision attributive de financement du Ministère de l'Ecologie et la DGALN/PUCA se charge depuis cette date du suivi de l'équipe française.

La coordination du programme a été assurée au niveau européen par **Nils Hertting** et **Clarissa Kugelberg**, professeurs assistants à l'Institut d'urbanisme de l'Université d'Uppsala en Suède. Le programme impliquait à l'origine, en sus de notre équipe et de l'**équipe de coordination suédoise**, une **équipe espagnole** du Département de théorie économique de l'Université de Barcelone et une **équipe hollandaise** du Département d'administration publique de l'Université de Rotterdam. L'équipe espagnole s'est retirée de la recherche au début de l'année 2011, faute de financements. L'équipe hollandaise contribue à la recherche grâce à des fonds propres de l'Université de Rotterdam.

**Le programme européen a porté sur les tensions entre démocratie représentative et démocratie délibérative**, qui est une question débattue de longue date dans les recherches sur la démocratie délibérative mais qui n'a toujours pas trouvé de réponse claire. La question de recherche soulevée était la suivante : quels sont les obstacles à l'institutionnalisation des procédures participatives contemporaine ?

L'hypothèse de départ, proposée par l'équipe suédoise, était la suivante : **les principaux obstacles que rencontre l'institutionnalisation des procédures participatives dans les expériences contemporaines découleraient de théories de la démocratie contradictoires qui orientent les représentations et les pratiques des différentes catégories d'acteurs impliqués.**

L'équipe française a contribué à cette recherche en proposant deux orientations nouvelles, sur lesquelles nous insisterons également dans ce rapport :

- **la dimension historique des procédures étudiées.** Par là, nous voulions suggérer qu'une culture participative ne saurait se résumer à la manière dont différentes théories démocratiques seraient

adaptées à un contexte institutionnel donné. Si une expérience singulière est certes façonnée par certaines idées diffusées à travers des processus de transfert de savoirs et savoir-faire, elle s'appuie aussi sur des routines et des héritages propres.

- **les formes de représentation politique au sein des dispositifs participatifs.** Les recherches menées par l'équipe française montrent ainsi que de nombreuses tensions dont les dispositifs participatifs contemporains sont le cadre découlent de la confrontation de formes de représentation concurrentes. Pour cette raison, l'interrogation de l'institutionnalisation des dispositifs participatifs doit passer par une conceptualisation nouvelle de la représentation.

Le projet européen poursuit **deux objectifs** :

- un objectif scientifique, qui est de contribuer aux débats relatifs à la démocratie délibérative, à l'urbanisme participatif et à la représentation politique à un niveau européen et national. Au niveau européen, les résultats relevant de cet objectif sont valorisés par la publication d'un ouvrage collectif en anglais (cf. annexe 1). En France, ils sont également développés dans un ouvrage historique sur l'expérience de l'Alma-Gare à Roubaix (cf. annexe 3), dans un numéro de revue sur la représentation politique (cf. annexe 9) et dans plusieurs articles thématiques soumis à des revues scientifiques françaises (cf. annexes 2, 4, 5, 10).
- un objectif pratique, qui est de **proposer un ensemble de recommandations** à destination d'un public de praticiens de la démocratie participative (urbanistes, consultants, chargés de mission dans les collectivités locales, élus locaux, etc.). Dans ce cadre, l'équipe française a réalisé en 2012, à la demande du Bureau du Conseil de Développement Participatif de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, une évaluation de cette instance (cf. annexe 6). Un article portant sur l'atelier de projet mis en place par la municipalité strasbourgeoise pour la planification de l'éco-quartier Danube a également été publié dans un ouvrage collectif traduit en trois langues (français, anglais et allemand) et édité par la Fondation allemande Heinrich Böll (cf. annexe 8).

En sus des réflexions théoriques, la **comparaison européenne** porte sur **cinq cas empiriques** :

➤ **Cas suédois :**

1. le « Forum du Dialogue » initié par la municipalité de Botkyrka, une commune périurbaine située au sud de Stockholm

➤ **Cas français :**

2. l'atelier urbain et les ateliers de projet mis en place par la municipalité de Strasbourg ;
3. le Conseil de développement participatif de Besançon ;
4. l'expérience de l'Alma-Gare à Roubaix dans les années 1970.

➤ **Cas hollandais :**

5. les procédures participatives mises en place dans le cadre d'un programme de régénération urbaine dans un quartier défavorisé de Rotterdam.

Ces études de cas se trouveront éclairées par un ensemble de **questions transversales**, à la fois théoriques et pratiques, sur les tensions entre démocratie participative et démocratie représentative. Ainsi, l'apport de l'équipe française au projet européen inclura des **éléments de cadrage** cruciaux pour l'étude comparative des problèmes étudiés.

La partie 1 de ce rapport est un bilan factuel des recherches au niveau européen et au niveau français. La partie 2 présente les résultats principaux des recherches menées sur les dispositifs participatifs à Strasbourg et à Besançon. La partie 3 rend compte de la recherche historique sur la participation à la rénovation du quartier de l'Alma-Gare à Roubaix. Enfin, la partie 4 présente les différentes recherches transversales et théoriques qui mettent en perspective le projet.

## **1. Bilan factuel de la recherche**

La première partie de ce rapport vise à rendre compte des principales réalisations faites dans le cadre du programme de recherche, à la fois au niveau européen et en ce qui concerne plus spécifiquement le cas français.

### ***1.1. Au niveau européen***

La coordination du programme européen, assurée par Nils Hertting et Clarissa Kugelberg de l'Institut d'urbanisme de l'Université d'Uppsala, a donné lieu à **trois réunions**, auxquelles ont participé l'ensemble des équipes impliquées dans le programme.

La première réunion, organisée à Paris en **novembre 2010**, visait à **clarifier** les objets de la recherche, les critères de la comparaison des cas étudiés et les objectifs scientifiques du projet. Ces résultats ont été présentés lors de la conférence finale sur le développement et la diffusion du savoir urbain organisée par le réseau Urban-Net à Malmö les 23 et 24 mars 2011.

La deuxième réunion, organisée à Rotterdam les **28 et 29 juin 2011**, a permis de **mettre en commun les premiers résultats** des cas explorés dans les trois pays, de stabiliser les grilles de questions communes aux trois équipes, enfin, de planifier les entrées thématiques servant à structurer la comparaison. Le résultat principal de cette réunion s'est traduit par l'élaboration d'un plan prévisionnel de l'ouvrage collectif en anglais destiné à présenter les résultats de la comparaison européenne.

La troisième réunion s'est tenue à Rotterdam les **25 et 26 novembre 2012**. Les trois équipes impliquées dans le projet y ont discuté les **premières versions des chapitres** de l'ouvrage collectif en préparation. Le résultat de cette réunion est une version anglaise du manuscrit qui a été soumise à des éditeurs scientifiques en automne 2013.

## 1.2. Au niveau français

### 1.2.1. Terrains contemporains à Strasbourg et à Besançon

L'enquête à Strasbourg et à Besançon s'est appuyée sur une **démarche qualitative** combinant :

- **observation directe** des réunions de travail des services en charge des dispositifs étudiés, des réunions organisées dans le cadre de ces dispositifs et de réunions publiques sur des thématiques liées à la démocratie participative ;
- **entretiens semi-directifs** avec les différents types de participants à ces expériences ;
- **analyse de contenu** des documents publics et des notes de services internes relatifs à la mise en place et au suivi de ces dispositifs.

#### 1.2.1.1. Le cas strasbourgeois

Une première caractéristique de la démocratie participative à Strasbourg est le nombre très important des dispositifs qui mettent en présence « habitants », « experts » et « élus ». Nous nous sommes concentrés sur **deux types de dispositifs** :

- ❖ **l'atelier urbain**, dispositif « innovant » conçu pour associer les habitants à une « démarche prospective ». Sous ce label, de nombreux dispositifs mettant en présence « habitants » et « élus » / « habitants » et « experts » / « habitants » et « élus » et « experts » / « habitants » et « facilitateurs » (dénomination municipale)
  - une exposition photographique,
  - des animations ponctuelles à la bibliothèque municipale (atelier d'écriture) et sur la place centrale de Strasbourg (construction de maquettes),
  - une projection cinématographique,
  - une conférence débat,
  - des interventions organisées par des associations montrant le produit d'un échange artistique avec des « habitants » sur leur quartier,
  - un groupe de travail d'environ 80 personnes récemment formé, qui doit se réunir une fois par mois entre février et avril
  - un projet de roulotte itinérante d'information
  - un projet d'exposition place de l'Etoile sur la place de l'Etoile

❖ **huit ateliers de projet**, destinés à l'explication et la négociation de travaux sur les espaces publics ayant suscité des controverses et des mobilisations

Pour ce qui concerne la démocratie locale à Strasbourg, nous avons effectué trois entretiens avec le directeur général du service de la démocratie locale et la chargée de mission qui coordonne l'Atelier urbain et les ateliers de projets à Strasbourg.

Dans le cadre de l'enquête réalisée sur l'Atelier urbain, nous avons observé :

- trois réunions du Comité technique de l'Atelier urbain ;
- treize manifestations organisées dans le cadre de l'Atelier urbain.

Nous avons complété ces observations par des entretiens avec :

- la chargée de mission qui coordonne le dispositif ;
- le responsable du pôle démocratie locale au sein de la Communauté Urbaine de Strasbourg ;
- la personne chargée de mettre en oeuvre la mission photographique financée dans le cadre de l'Atelier urbain et le photographe qui réalise cette mission ;
- huit autres entretiens ont été réalisés avec des architectes, « experts » et des représentants de la société civile participants à l'Atelier urbain à ces divers titres.

Dans le cadre de l'enquête sur les ateliers de projets, nous avons observé :

- trois sessions publiques de l'atelier de projet de l'éco-quartier Danube (fév.-juin 2011)
- trois sessions publiques de l'atelier de projet sur le plan de déplacement du quartier Robertsau (fév.-juin 2011)
- trois sessions publiques de l'atelier de projet sur le projet de réaménagement des Halles (oct. 2011-fév. 2012).

Nous avons complété ces observations par des entretiens avec :

- le chef de projet de l'éco-quartier Danube ;
- un membre de l'équipe de maîtrise d'oeuvre du projet Danube ;
- une dizaine d'entretiens et de discussions avec des experts impliqués dans l'atelier de projet des Halles ;
- une analyse systématique des documents produits ou mis à disposition du public par la Mairie de Strasbourg dans le cadre de ces trois ateliers de projets ;
- le dépouillement et le codage de la presse locale entre 2009 et 2012.

Les résultats de l'étude menée sur l'atelier de projet Danube a fait l'objet d'une publication à destination des praticiens diffusée par la Fondation allemande Heinrich-Böll (cf. annexes 7 et 8).

Les résultats de l'étude menée sur l'atelier urbain ont fait l'objet de deux articles, l'un publié dans l'ouvrage collectif en anglais avec les partenaires européens du programme de recherche (cf. annexe 1), l'autre soumis auprès d'une revue scientifique française (cf. annexe 4).

### **1.2.1.2. Le cas bisontin**

Sur ce terrain, nous avons observé une dizaine de séances du bureau du **Conseil de Développement Participatif de la Communauté d'Agglomération** du Grand Besançon, des plénières et de deux ateliers thématiques de l'instance.

Ces observations ont été complétées par une douzaine d'entretiens avec des membres de l'instance qui comportaient une première partie informative sur le parcours des personnes interrogées et une seconde partie qui reposait sur le commentaire de séquences vidéo que nous avons préalablement sélectionnées. Ces entretiens ont été complétés par trois entretiens avec l'animatrice du dispositif et un entretien avec les services techniques en charge de l'une des saisines actuelles du CDP.

Ces données ont été complétées par un dépouillement de la presse locale, des compte-rendus des délibérations du bureau et du conseil communautaire de la CAGB, des publications et compte-rendus de séances du CDP, enfin, de la correspondance entre les participants de cette instance.

L'essentiel de l'enquête s'est déroulé de septembre 2011 à mars 2012.

### **1.2.2. Terrain historique de l'Alma-Gare à Roubaix**

Nous avons fait le choix pour cette recherche d'une analyse micro – et donc d'une **investigation empirique approfondie** – centrée sur les pratiques effectives déployées par les acteurs. Plusieurs méthodes ont été mobilisées, en particulier l'analyse d'archives et des entretiens avec les acteurs de l'époque.

Nous avons dépouillé plusieurs types d'archives :

- Les archives de l'APU : Près de 1000 pages de notes personnelles, de correspondances, de compte-rendu de réunion, articles de presse, de photos, etc.
- Les archives de la municipalité de Roubaix : Près de 1000 pages de délibération municipales (entre 1966 et 1987), de notes du groupe de travail sur l'Alma-Gare, de rapports internes, etc.
- Les archives du Parti Socialiste de Roubaix entre 1966 et 1987.
- Les archives de SAEN (Société d'Aménagement et d'Équipement du Nord, en charge de la coordination des travaux), aux Archives départementales du Nord, entre 1977 et 1987, soit 1000 pages.
- Archives audio-visuelles : visionnage de documentaires réalisés dans les années 1970 sur cette expérience et entretiens avec les réalisateurs

Nous avons également à ce jour, réalisé 40 entretiens avec les acteurs de l'époque :

- Des militants : Roger Leman, Christian Carlier, Joel Campagne, Olivier Querouil, etc.
- Des architectes et urbanistes, engagés ou non auprès de l'APU (Raoul Pastrana, Gérard Grass, Pierre Lemonier, etc.).
- Des acteurs politiques : Bernard Carton, Jean-Pierre Dubois
- Des fonctionnaires municipaux : Georges Voix, Luc Legras, etc.
- Des spécialistes des questions urbaines, et chercheurs engagés : Anne Querien, Rose-Marie Royer, etc.
- Des habitants moins engagés mais vivant dans le quartier à l'époque.
- Des chercheurs ou documentaristes ayant suivi cette expérience : Hélène Hatzfeld, Catherine Neveu, Léo Campagne.

### 1.2.3. Réflexions théoriques transversales

Parallèlement, afin de nourrir la partie française du projet de recherche mais aussi dans le cadre des interactions avec nos partenaires européens, une série de réflexion théoriques et d'études empiriques transversales ont été entamées.

- Il s'est agi tout d'abord de mieux **élaborer la notion de « démocratie délibérative »**, centrale pour le projet de recherche européen mais peu familière aux lecteurs français. Dans cette perspective, un numéro de la revue *Raisons politiques* sur ce thème a été coordonné par deux des chercheurs.

- Un autre angle d'approche sur les rapports à la fois complémentaires et en tension de la démocratie délibérative et de la démocratie représentative a impliqué **d'analyser comment des dynamiques de représentation sont à l'œuvre dans les procédures participatives et délibératives**. En effet, mener une étude sur les professionnels de la participation amène nécessairement à nuancer la vision selon laquelle la démocratie participative serait rétive à toute forme de personnalisation de la parole politique. Une réflexion théorique approfondie a été menée sur ce plan, débouchant sur la constitution d'un groupe de recherche au sein de l'Association française de science politique, sur la coordination par deux des chercheurs du projet d'un numéro de la revue *Raisons politiques* et sur l'ouverture d'une recherche intitulée « Participation et représentation dans les mouvements sociaux urbains (France, Allemagne, Brésil, Chine, Inde) » à la Maison des sciences de l'homme Paris Nord.
- **L'une des tensions entre démocratie délibérative et démocratie représentative se note dans la réintroduction du tirage au sort dans de nombreuses expériences participatives contemporaines**. Celles-ci se multiplient en France comme à l'échelle internationale. Pour en prendre la mesure, il convenait de prendre du recul historique et théorique, ce qui a fait l'objet d'un ouvrage d'Yves Sintomer publié aux éditions La Découverte. Nous avons aussi commencé à analyser comment la procédure avait avorté à Strasbourg et comment d'autres procédures pouvaient incarner aux yeux des acteurs l'impératif de représentativité sociologique que porte le tirage au sort.
- Parallèlement, nous avons développé une **réflexion sur les usages de l'image dans la recherche urbaine**. Cette réflexion s'est appuyée sur un séminaire organisé par Cécile Cuny en 2011 dans le cadre d'un programme de formation-recherche du Centre Interdisciplinaire d'Etudes et de Recherches sur l'Allemagne (<http://photographierlaville.hypotheses.org>), et sur un colloque international auquel le programme s'est associé sur le thème. Les travaux menés dans ce cadre, d'abord centrés sur la photographie, se sont élargis à la vidéo et ont donné lieu à un premier état des lieux de la littérature sur les usages de la photographie et du film comme outils de participation par les urbanistes et les mouvements sociaux (cf. annexe 5).
- Enfin, un **séminaire doctoral sur le thème « Participation et représentation »** s'est tenu régulièrement au cours des années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014. Il a permis de confronter la recherche à des recherches novatrices de jeunes chercheurs. Parallèlement, l'investissement d'une grande partie des membres dans un **groupe de recherche de l'Association française de science politique (« La représentation politique : histoire, théories, mutations contemporaines », GRePo)** a permis, à travers le séminaire régulier

dudit groupe (cf. annexe 13), d'approfondir qualitativement la question de la représentation politique.

## **2. La participation au service des maires ? La diversification des publics de la démocratie locale à Strasbourg et à Besançon**

Dans le cadre de notre collaboration au programme de recherche européen exposé dans la première partie de ce rapport, les résultats préliminaires des enquêtes de terrain menées à Strasbourg et à Besançon nous avaient d'abord conduit à structurer la comparaison en analysant les tensions rencontrées par les professionnel(le)s de la participation dans leur pratique quotidienne des dispositifs étudiés.

Au terme de ces deux enquêtes, cette entrée s'est avérée fructueuse pour comprendre **les effets contrastés de la diversification des publics de la démocratie locale sur les deux terrains étudiés. En effet, à Strasbourg, les gages affichés par la municipalité pour marquer son volontarisme en matière de « démocratie locale » concourent à fabriquer une « parole habitante » consensuelle, tandis qu'à Besançon, les mesures mises en place pour garantir l'autonomie politique et diversifier le public du dispositif étudié favorisent son appropriation par les « simples citoyens ». Ce contraste s'explique à la fois par les contextes politiques propres aux terrains considérés et par le parcours et la position des professionnelles de la participation au sein des deux administrations étudiées.**

## ***2.1. La participation des habitants : une thématique inégalement appropriée par les élus municipaux à Strasbourg et à Besançon***

### **2.1.1. Strasbourg : la « démocratie locale » comme offre politique distinctive**

La particularité du cas strasbourgeois réside dans le fort affichage dont bénéficie la « démocratie locale ». Cet affichage est **l'effet de la construction d'une offre politique distinctive qui répond à une contrainte électorale.**

Strasbourg, commune de 272 116 habitants en 2012 et sa communauté urbaine (482 376 habitants) ont été dirigées de 1959 à 1983 par le centriste Pierre Pflimlin maire et président de la Communauté urbaine (CUS), ancien Président du Conseil sous la IV<sup>e</sup> République, à la tête d'une municipalité d'alliance gaullo-centriste, puis par son héritier politique Marcel Rudloff, jusqu'en 1989.

La domination incontestée des candidats de droite est remise en question après l'élection d'une équipe socialiste en 1989 et sa réélection au premier tour en 1995. Cette remise en cause est confirmée par l'accroissement du nombre des conseillers généraux socialistes à Strasbourg<sup>1</sup>.

Pourtant, les candidats socialistes continuent de percevoir Strasbourg comme une ville « de droite », qui ne vote pour eux qu'au prix d'une mise en forme « centriste » ou du moins non « socialiste » de l'offre politique, et qui est toujours susceptible d'être reconquise par « la droite ». Quelle que soit la validité de cette perception, elle est pour eux confirmée par l'élection en 2001 d'une liste d'union gaullo-centriste menée par Fabienne Keller et Robert Grossmann, la première devenant maire de Strasbourg et le second, président de la Communauté urbaine, et par le fait que les circonscriptions législatives sont toutes tenues à Strasbourg par des candidats de droite et par les résultats généralement favorables aux candidats de droite à l'élection présidentielle. L'égalité des rapports de force entre « droite » et « gauche », et donc l'importante tension compétitive qui prévaut à Strasbourg, conduisent les candidats socialistes à amplifier un travail politique d'affaiblissement de leur marquage « à gauche » et de renforcement de leur positionnement « pragmatique », afin de ne

---

1 Lorsque la liste socialiste menée par Catherine Trautmann est élue en 1989, aucun conseiller général des dix cantons strasbourgeois n'est socialiste. Le basculement de ces cantons à gauche s'effectue d'abord par la conquête du canton 9 par Armand Jung en 1994, puis en 1998 par les victoires de Jean-Jacques Gsell, Serge Oehler et Jean-Claude Petitdemange dans les cantons 2, 6 et 10, portant à 4 sur 10 les cantons « socialistes », puis en 2001 où sont élus Robert Herrmann dans le canton 1 et Henri Dreyfus dans le canton 3, et en 2004 quand Philippe Bies est élu dans le canton 8. En 15 ans, les socialistes ont conquis 7 des 10 cantons strasbourgeois. Si Jean-Claude Petitdemange perd le canton 10 au profit de la candidate MoDem Pascale Jurdant-Pfeffer en 2004, le canton 5, réputé imprenable par un candidat socialiste, élit en 2008 Olivier Bitz, jeune adjoint au maire Roland Ries.

pas décourager tout électeur « du centre » de voter en leur faveur. La promotion de la « participation » et le souci de la « proximité » (Le Bart, Lefèbvre, 2005) affiché par les élus ne peuvent pas être compris indépendamment de leurs anticipations électorales et de leur souci de mobilisation d'électeurs selon des modalités non « clivantes » (Anquetin, Freyermuth, 2008).

Le thème de la « démocratie locale » est d'autant plus saillant et distinctif pour l'opposition socialiste que ses membres ne contestent pas les réalisations de la municipalité et que, à la veille de l'élection municipale de 2008, les sortants et leurs *challengers* partagent peu ou prou le même projet d'urbanisation pour Strasbourg : extension de la ville vers les quartiers à l'est jusqu'à la frontière allemande et desserte par le tramway, « mixité sociale » dans les quartiers populaires, approbation des modes de financement par des partenariats public-privé ou création d'hôtels de luxe dans des bâtiments anciens en centre-ville. Le « rapport au pouvoir » devient ainsi le principal thème distinctif entre la municipalité de droite sortante et la liste PS. La convergence des critiques de gauche et de droite sur le thème d'un déficit de consultation et de respect de l'expression de l'opposition donne un poids élevé à cette critique et facilite la distinction des candidats socialistes d'avec les sortants par la formulation de promesses de réalisations en matière de « consultation démocratique » au cas où ils seraient élus.

Enfin, le thème de la « démocratie locale » permet aussi d'entretenir l'image « consensuelle » et « pragmatique » de Roland Ries. Lorsqu'en 1997, C. Trautmann devient ministre de la Culture du gouvernement Jospin, elle est remplacée par son premier adjoint, Roland Ries, qui ne bénéficie pas de la légitimité électorale que celle-ci pouvait invoquer (elle avait été réélue au premier tour avec 53% des voix en 1995). L'alternance gouvernementale de 1997 est ainsi marquée par un accroissement de l'activité critique « de droite » contre le nouveau maire, le conduisant à endosser une identité politique mayorale « pragmatique » en opposition à la figure présentée comme « partisane » de C. Trautmann (Freyermuth, 2011). En effet, l'exercice des fonctions de maire par un remplaçant en 1997, dépourvu de la légitimité politique dont bénéficiait son prédécesseur, coïncide avec l'inflation de l'activité critique de l'opposition. À mesure que le mandat avance, Roland Ries se présente comme le titulaire légitime des fonctions mayorales et dévoile ses velléités concernant la tête de liste pour les municipales de 2001. R. Ries met alors en scène de manière accentuée sa préoccupation « pragmatique » pour les « problèmes » des Strasbourgeois. À la figure du maire élu initialement, devenue une figure gouvernementale et « partisane » dans le contexte local, le prétendant à l'investiture oppose la pratique mayorale quotidienne et l'ancrage local. Face au capital politique de sa concurrente ministre, Roland Ries se démarque et joue sur une marque

politique localisée et personnalisée, en insistant sur les thèmes de la proximité, de la concertation et de l'identité régionale. Il met en scène cette démarcation dans l'ouvrage qu'il publie en 2007 pendant la campagne pour la désignation de la tête de liste socialiste pour les municipales de 2008. De surcroît, l'alliance entre les deux tours de l'élection municipale de 2008 de la liste socialiste avec celle des Verts contribue au renforcement de l'affichage de la « démocratie locale » comme priorité de la future équipe municipale au cas où elle serait élue. La liste verte, menée par Alain Jund, met en effet fortement en avant cette proposition et la présente comme condition de son ralliement.

**L'affichage d'une action en faveur de la « démocratie locale » se manifeste par la délégation du premier adjoint et d'un conseiller municipal, et par la constitution d'une imposante « Direction de la démocratie locale et de la proximité ».**

Pour la première fois à Strasbourg est constituée une Direction de la démocratie locale et de la proximité. Elle est associée à la Direction de la Culture au sein d'un Pôle culture, territoires et démocratie locale, dirigé par un polytechnicien, qui avait déjà organisé des consultations d'habitants sous la mandature de R. Ries entre 1998 et 2000 dans le cadre de la mise en œuvre du Grand projet de ville dans le quartier populaire du Neuhof.

Plusieurs délégations d'élus sont attribuées : celle du premier adjoint Robert Herrmann responsable de la « Coordination municipale et démocratie locale » et du « conseil des jeunes », et celle du candidat écologiste Éric Schultz, nommé conseiller municipal délégué à la « démocratie locale ». En outre plusieurs adjoints prennent régulièrement part aux manifestations « participatives » : l'adjointe socialiste Françoise Buffet, en charge du Développement durable, l'adjoint à l'Urbanisme Alain Jund, tête de liste écologiste, ou l'adjoint socialiste à la Culture Daniel Payot. La présence du maire fait aussi l'objet d'une organisation, le rendant accessible à des réclamations individuelles. Outre que cette distribution des rôles contribue au positionnement « démocratique » et « non autoritaire » du maire, elle facilite la mise en scène des élus municipaux comme étant disponibles pour les sollicitations éventuelles des habitants tout en permettant l'encadrement des réclamations.

### **2.1.2. Besançon : faible appropriation politique de la « participation citoyenne » à l'échelon intercommunal**

L'agglomération de Besançon est une ville moyenne (135 000 habitants environ en 2007) qui se caractérise par une croissance démographique stagnante depuis 1975 (croissance inférieure à 0,1 %

par an en moyenne sur l'ensemble de la période). La part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population y est moins importante qu'à Strasbourg (17,3 % à Besançon contre 19,9 % à Strasbourg), et son profil est plus industriel que celui de Strasbourg (12,7 % des emplois relèvent de ce secteur contre 10,1 % à Strasbourg)<sup>2</sup>. La ville de Besançon témoigne d'une importante stabilité politique depuis 1953, date à laquelle le socialiste Jean Minjot s'installe à la mairie pour quatre mandats. Deux autres maires socialistes lui ont succédé depuis : Robert Schwint de 1977 à 2001 et Jean-Louis Fousseret, depuis 2001. Cette stabilité politique repose moins sur l'ancrage local du parti socialiste que sur la capacité des maires à nouer des alliances avec différents secteurs de la société locale (Borraz, 1998). Lors des élections municipales de 2008 la liste portée par le maire sortant Jean-Louis Fousseret a été élue dès le premier tour avec une forte avance sur ses adversaires, ne laissant que 8 sièges sur 55 à l'opposition (UMP) au sein du Conseil municipal. Ces élections marquent cependant une reconfiguration des alliances politiques du maire, puisqu'il intègre désormais les Verts et des élus centristes sur une liste renouvelée de moitié par rapport à la mandature précédente. Ainsi, la faiblesse de l'UMP<sup>3</sup> repose essentiellement sur la capacité du maire à nouer des alliances au centre et avec les Verts, qui, jusqu'en 2008, apparaissaient comme une force politique marginale (aucun siège au conseil municipal pendant la mandature précédente) mais se sont affirmé au niveau local (20 % des voix à Besançon en 2008) et national.

Ces évolutions, propres à la ville de Besançon, semblent toutefois avoir eu peu d'effets à l'échelon intercommunal. Le Conseil de Développement Participatif, sur lequel porte notre enquête, s'inscrit dans le cadre de la loi Voynet de 1999 et a été créé à la suite de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) en 2002. Il réunit à l'époque des représentants de la société civile qui ont participé à l'élaboration du projet de territoire de l'agglomération<sup>4</sup>. D'après les entretiens menés avec deux membres qui siègent au CDP depuis sa création, **celle-ci répondait au besoin de mobiliser la société civile en faveur du projet de construction intercommunal, qui rencontrait les résistances des communes périphériques.** Ainsi, jusqu'en 2009, la composition du CDP se caractérise par un déséquilibre important en faveur d'habitants de la ville-centre. **Depuis sa création, l'instance reste cependant faiblement appropriée par les élus, de la ville-centre comme de la périphérie : tout ce passe comme si, une fois le projet d'agglomération abouti, l'instance avait perdu de son utilité pour eux.**

---

2 Chiffres tirés du recensement de la population de 2007, Insee.

3 Cette "faiblesse" est assumée par l'opposition elle-même, qui titre ainsi en première page de l'édition de janvier 2005 du quotidien local qu'elle anime "Qui pourrait détrôner Jean-Louis Fousseret ?" et ne trouve personne à l'issue de son dossier...

4 D'après le compte-rendu de délibération du conseil communautaire du 6 décembre 2002.

A l'origine, les participants se répartissent en trois collèges : le collège « société civile » regroupe des citoyens qui siègent en leur nom propre ; le collège « organisations » comporte des représentants d'associations, d'institutions et de syndicats ; enfin, le collège des « élus » qui compte dix-sept élus de la communauté d'agglomération. Les membres des trois collèges se réunissent en réunion plénière et en ateliers thématiques portant sur des sujets spécifiques à l'agglomération. Le CDP est également piloté par un bureau, réunissant une quinzaine de membres élus en séance plénière et présidé jusqu'en 2009 par le Président de la communauté d'agglomération. Les différentes modalités d'implication des élus ont été supprimées à la demande du bureau du CDP en novembre 2009 en raison d'une série de dysfonctionnements attribués à leur absentéisme. Partant d'un diagnostic selon lequel l'agglomération manquait d'attractivité pour les cadres, le CDP avait en effet imaginé un dispositif d'accueil pour les accompagner dans leur installation sur le territoire. Cette proposition a révélé la faible articulation de l'instance avec les circuits politiques de décision : bien que les services techniques de l'agglomération ont été associés à la réflexion et ont participé à quelques réunions du CDP, ils n'ont pas intégré le dispositif à leur programme d'action, dans la mesure où celui-ci n'avait pas été validé par leurs élus référents, qui ignoraient tout de l'initiative du CDP. Parallèlement, le dispositif a cependant été validé par le Président de la Communauté d'Agglomération, dont la décision n'a pas été relayée auprès des directeurs généraux des services compétents<sup>5</sup>. L'objectif de la suppression du collège des élus et de l'instauration d'une présidence distincte de celle de la communauté d'agglomération est ainsi de clarifier et de formaliser les relations entre le CDP et la communauté d'agglomération. Dans ce sens, sont également distingués à partir de cette date les avis donnés sur des thématiques « commandées » par la communauté d'agglomération (cas des saisines) de ceux portant sur des sujets proposés par les membres en assemblée plénière (cas des auto-saisines).

Assez symptomatiquement, ces modifications, soumises au Conseil communautaire le 19 novembre 2009, ont été validées sans aucun débat par les élus<sup>6</sup>. Jusqu'en 2009, le CDP est ainsi resté faiblement mobilisé par les élus communautaires, qui n'assistaient à aucune séance plénière et y faisaient rarement référence dans les délibérations du Conseil communautaire, si ce n'est pour traiter des sujets circonscrits à l'échelle de proximité<sup>7</sup>. Seule l'opposition s'y réfèrait de manière sélective et stratégique pour appuyer certains de ses arguments : l'ancien concurrent du maire de Besançon aux élections municipales de 2008 a ainsi participé régulièrement aux séances plénières

---

5 D'après l'entretien avec l'animatrice du dispositif, 15 mai 2011.

6 D'après le compte-rendu de la délibération du Conseil communautaire du 19 novembre 2009, pp. 47-48.

7 Lors de la séance du 12 mai 2011, il est par exemple question d'associer 2 membres du CDP au choix du nom d'une station de tram à Besançon.

du CDP et a parfois mentionné ses travaux dans ses interventions au conseil communautaire<sup>8</sup>.

La faible appropriation politique de l'instance se manifeste, enfin, par un budget stagnant entre 2002 et 2009 (50 000 euros par an environ dédiés à son animation) et en constante diminution depuis (38 000 euros pour l'exercice 2012). Les dépenses de personnel sont restées stables sur l'ensemble de la période (équivalent à 1,2 temps plein) mais sont actuellement en-deçà de la charge de travail effective, en particulier depuis le dernier renouvellement du CDP en 2009, qui a conduit à démultiplier le nombre d'ateliers (de 3 ateliers en parallèle environ avant le renouvellement de 2010, on passe à 6 en 2011).

---

<sup>8</sup> Comme par exemple lors de la séance plénière du 7 novembre 2011 ou du Conseil communautaire du 17 novembre 2011.

## *2.2. Les effets contrastés de la diversification des publics à Strasbourg et à Besançon*

### **2.2.1. La production d'une parole habitante disciplinée à Strasbourg**

**Une première caractéristique de la « démocratie participative » à Strasbourg est le nombre très important des dispositifs qui mettent en présence « habitants », « experts » et « élus ». Cette diversification se fait toutefois au prix d'un contrôle important des prises de parole et d'une sélection des profils de participants capables d'adopter une position de compromis.**

Les dix conseils de quartier<sup>9</sup> sont réorganisés. Cette réorganisation est conçue à partir des critiques formulées pendant la campagne contre le maire précédent et cherche à apporter les gages d'une « indépendance retrouvée » vis-à-vis de la mairie : rédaction d'« avis consultatifs<sup>10</sup> (motivés, favorables ou défavorables) annexés aux délibérations municipales » sur les aménagements relatifs aux usages « de proximité » du quartier (aménagement de rues, de places, de pistes cyclables, extension des lignes de tramway, circulation des bus, sens et vitesses de circulation, stationnement, implantation d'équipements publics ou privés, règles d'usage des espaces publics, demandes d'inscription de bâtiments historiques remarquables dans le plan local d'urbanisme), droit d'« auto-saisine », budget de fonctionnement<sup>11</sup>, absence d'élus de la majorité au bureau du conseil, « formations » offertes aux conseillers.

De même, le maire ajoute à l'administration de la « démocratie locale » les services de l'ancienne « direction de l'action territoriale et de la tranquillité publique », issue de l'inflation conjoncturelle des thématiques de la proximité et de la lutte contre l'insécurité au tournant des années 2000 (Freyermuth, 2009), renommée « conseils d'animation et de prévention » sous la municipalité Keller. La généralisation de ce dispositif d'examen et de subventionnement au cas par cas de projets associatifs destinés aux habitants des quartiers populaires se prête sous le nom d'« ateliers territoriaux de partenaires » à une labellisation « participative » de l'action municipale en direction de « tous » (organisation de fêtes de quartier, d'animations pour les jeunes, promotion de l'insertion sociale et professionnelle, de l'égalité des genres, actions « d'aide à la parentalité », charte du « mieux vivre ensemble », règles de circulation en pied d'immeuble, usage des espaces publics,

---

9 Les conseils de quartier de Strasbourg ont été créés en 1996, au cours du deuxième mandat de C. Trautmann.

10 91 avis ont été rendus publics par les 10 conseils de quartier entre 2009 et 2013, dont 11 sur leurs modalités de fonctionnement ou de renouvellement (en particulier, la prolongation d'un an du mandat des conseillers, de 2009 à 2011).

11 Il est de 7922 € en 2009 pour le CoQ Centre.

mais aussi création de jardins collectifs ou partagés, de clubs de gym pour seniors, etc.)<sup>12</sup>.

De surcroît, la mise en avant du « conseil des jeunes » et le rétablissement en janvier 2009 du Conseil des résidents étrangers, destiné à la « consultation » des ressortissants de nationalité non française habitant Strasbourg, créé en 1993 sous la mandature Trautmann et supprimé sous la municipalité Keller, montrent la préoccupation constante du maire pour les « avis » et les « projets » de tout habitant dès lors qu'il ou elle réside sur le territoire de la commune.

À ces formats routinisés s'ajoute la « concertation » au sujet de « l'orientation » de certains projets de transformations de quartiers de la ville dans les « ateliers de projets ». Toutefois, le nombre des « ateliers de projet » est étendu par la municipalité non en raison de leur intérêt « démocratique » intrinsèque, mais parce que le maire est contraint d'inclure les mobilisations que suscitent certains chantiers dans le dispositif municipal (maintien ou suppression du moratoire sur les ondes électromagnétiques voté sous la municipalité précédente, rénovation des bains municipaux, travaux d'extension du centre commercial place des Halles<sup>13</sup>). La densification du quartier du Wacken, prévoyant l'agrandissement du Palais des congrès, la construction d'un nouveau hall d'exposition et la création d'un quartier d'affaires et du « tertiaire supérieur », présentée comme le principal projet à l'étude dont la réalisation serait effective en cas de réélection du maire en 2014, échappe initialement à ces dispositifs de « coproduction de l'action publique ». Ce n'est qu'après la forte mobilisation de riverains contre la destruction de leurs habitations, prévue dans la version initiale du « quartier d'affaire »<sup>14</sup>, que des réunions de « concertation » sont organisées.

La « prospective » est aussi intégrée à la politique participative strasbourgeoise. Soumise à une obligation légale de « concerter » au sujet du Plan local d'urbanisme (PLU), la municipalité ne met

---

12 À mi mandat, ce service municipal revendique « 100 à 150 actions par an, des milliers d'habitants concernés, plus de 600 partenaires mobilisés dont 60 % d'associations et 40% d'institutionnels » et la coordination de « 70 groupes de travail de 12 personnes en moyenne, soit 1 à 6 groupes par quartier qui se réunissent toutes les 6 semaines environ » (document CUS « Ateliers territoriaux de partenaires : des actions au plus près des habitants », novembre 2011).

13 Les titres successifs des articles des *DNA* indiquent la chronologie de la création de ces ateliers. Par exemple, l'atelier de projet sur le quartier Halles procède de la mobilisation des riverains contre l'extension non « concertée » du Centre Commercial de la Place des Halles : « Un épineux dossier », 12/03/2010 ; « Des riverains se mobilisent contre l'extension », 15/04/2011 ; « Coq [conseil de quartier] à la sauce piquante », 29/04/2011 ; « La ville propose un atelier de projet », 24/06/2011 ; « Non à la densification du secteur », 17/12/2011. L'extension du centre commercial et la densification du secteur ne sont toutefois pas remises en cause par l'insertion d'espaces verts en terrasse dans le projet final.

14 La faible « mise en discussion » du projet Wacken-Europe ressort dans les articles suivants des *DNA* : « Palais de la Musique et des Congrès : restructuration et extension », 08/10/2010 ; « Wacken-Europe : un projet à 250 millions d'euros », 15/12/2010 ; « Quartier d'affaires : première tranche pour Bouygues », 09/07/2011 ; « Le Wacken-Europe s'invite au débat », 17/12/2011 ; « Le (trop) discret titre de la délibération qui vise à autoriser Jacques Bigot [président de la Communauté urbaine de Strasbourg, premier adjoint au maire de Strasbourg] à signer les avenants, marchés et documents y étant relatifs, se révèle être, pour partie, la « mission de maîtrise d'ouvrage pour le projet Wacken-Europe » ; « Voici le futur quartier du Wacken », 02/12/2011 ; « Étrange manière de faire de la ville », 26/01/2012 ; « Le secteur du Wacken et sa requalification constituent l'un des enjeux majeurs de la construction du futur de notre ville... [Sur] La manière de procéder concernant l'un des projets phare de la mandature de M. Ries (...) : aucune concertation n'a précédé la saisine du conseil municipal, pas plus avec le Parlement européen, le conseil régional qu'avec les utilisateurs de ce quartier... ».

initialement pas en place un dispositif spécifique mais inscrit cette thématique à l'ordre du jour des conseils de quartier et organise des conférences de personnalités « expertes » de l'urbanisme strasbourgeois (géographes, architectes, etc.). Les équipes du maire et du président de la CUS<sup>15</sup> tirent ensuite partie de la mise en place d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (Plan local d'urbanisme communautaire) pour constituer un « groupe-citoyen » de 45 personnes, la « Communauté des curieux du PLU ». Sont rédigées des « recommandations » à l'issue de six « réunions et balades » organisées au cours de l'année 2012, réputées compléter le « Plan de d'Aménagement et Développement Durable » (PADD), l'un des documents réglementaires du PLU. Toutefois, la difficulté de mobiliser des habitants en nombre publiquement présentable sur la thématique « prospective » incite l'équipe du maire à s'appuyer sur un « atelier urbain »<sup>16</sup> pour amplifier le dispositif de consultation. L'atelier urbain, dont les premières activités débutent à mi-mandat, désigne ainsi moins un groupe d'habitant qu'un format proposé par les personnels de la direction de la démocratie locale. Il constitue un label attractif auprès des journalistes, permettant de rassembler et de mettre en cohérence sous l'étiquette « prospective » des formats variés de manifestations à laquelle assistent ou « participent » de façon labile un nombre plus important « d'habitants » : conférences interactives, balades urbaines, visites à vélo, ateliers de croquis, expositions photographiques, sonores ou en roulotte itinérante, rencontres littéraires, projection cinéma, groupe de travail, etc. s'échelonnent entre septembre 2011 et juin 2013. Le faible coût d'entrée dans ces manifestations « participatives » favorise la mobilisation d'un nombre supérieur « d'habitants », qui reste toutefois circonscrit.

---

15 Strasbourg fait partie d'une intercommunalité de 27 communes, la Communauté urbaine de Strasbourg, depuis 1966. Toutefois, exception en France, la ville et la CUS partagent une même administration et jusqu'en 2001 le président de la CUS était le maire de Strasbourg. C'est pour des raisons d'alliance entre les deux fractions de la droite strasbourgeoise afin de battre la municipalité socialiste sortante que Fabienne Keller (UDF), élue maire de Strasbourg en 2001, a laissé la présidence de la CUS à Robert Grossmann (RPR). L'élection de Jacques Bigot, maire d'Illkirch, à la présidence de la CUS en 2008, résulte de même d'un accord avec R. Ries, et ne constitue pas un mandat conquis de façon autonome.

16 « La Ville de Strasbourg a donc initié un débat plus global sur la question de la ville de demain, notamment dans le but de définir de grandes orientations pour le développement de Strasbourg sur la base du recueil d'expressions et de réflexions citoyennes. La Ville a ainsi créé l'Atelier Urbain, instance prospective et qualitative interrogeant la subjectivité des habitants, dans le but de faire ressortir les représentations, ressentis et perceptions de la ville présentes dans les esprits des habitants de Strasbourg », Synthèse générale Atelier de projet « Silhouette urbaine », 2013.

Finalement, environ 2000 personnes – des membres fortement impliqués des conseils de quartier, jusqu’au public inscrit aux conférences<sup>17</sup> – ont participé ponctuellement ou régulièrement à l’un des dispositifs de démocratie locale à Strasbourg.

**La « parole habitante » produite dans chaque dispositif repose cependant sur la mise en œuvre d’un ensemble de techniques de contrôle des interactions en public, et entraîne une sélection des « participants » capables d’adopter une attitude « d’écoute » des avis contraires ou de « compréhension » des contraintes techniques et administratives de la municipalité.**

L’autonomie des conseils de quartier vis-à-vis du maire, en particulier leur capacité à critiquer les projets municipaux est ainsi limitée. Arguant du besoin des techniciens et des élus de connaître l’avis des conseillers de quartier sur les projets en cours, et de leur demande de limiter le nombre et la durée des réunions, la municipalité restreint les conditions de « l’auto-saisine » des conseils de quartier, annonce la création d’un atelier urbain vers lequel est redirigé le traitement des « dossiers transversaux, qui intéressent plus d’un quartier »<sup>18</sup> et renouvelle leurs membres à mi-mandat. Cette réforme contient ainsi les débats sur un nombre limité de questions contrôlées par la municipalité. La présence « d’experts » sollicités par les organisateurs aux réunions publiques permet en outre de faire éventuellement émerger des arguments faisant contrepoids à des prises de position jugées trop « radicales ». Enfin, les conseillers de quartier participent à des « formations » prodiguées par les organisateurs, qui consistent à socialiser les participants aux contraintes administratives de la prise en compte d’intérêts contradictoires et d’établissement de priorités budgétaires. Les conseillers de quartier sortants ou qui souhaitent « débattre » de projets autres que localisés, déjà socialisés aux contraintes de production de l’action municipale, constituent un public disponible pour intervenir comme « participants compétents », et dont l’inclusion dans les dispositifs participatifs tend à canaliser les investissements publics autrement potentiellement polémiques. L’organisation de dispositifs « prospectifs » permet d’enrôler ces « participants » dans l’animation de la « démocratie locale ».

Pour abaisser les risques de « polémique » au cours des réunions publiques et techniciser leur contenu, sont également mises en place des « équipes projet » qui s’efforcent de délimiter à l’avance l’ensemble des questionnements autorisés sur le « projet » débattu en établissant une

---

17 D’après un fichier d’adresses électroniques constitué par les membres de la « mission démocratie locale » à partir de questionnaires distribués pendant les manifestations de « l’atelier urbain », à mesure du mandat, auxquels sont ajoutés les coordonnées des conseillers de quartier et les membres réguliers des autres dispositifs.

18 Voir Manuel Plantin, « Création de l’Atelier urbain », *DNA*, 15 septembre 2009.

stratégie d'exposition de sa genèse et des solutions « techniques » aux différents « problèmes ». Lorsque certains projets rencontrent une opposition forte et que l'équipe projet anticipe que leur discussion publique sera conflictuelle, elle renforce le dispositif en amenant les élus municipaux à y contribuer en contrôlant également leur langage et leurs attitudes.

Les activités organisées dans le cadre de l'atelier urbain, où les « participants » ne sont en principe pas amenés à prendre la parole sur des questions pouvant soulever des polémiques, ne requièrent pas un type d'encadrement équivalent mais reposent sur un enrôlement par la convivialité. Pour attirer davantage de personnes dans le dispositif « d'atelier urbain » sans enjeu concret préétabli<sup>19</sup>, les organisateurs abaissent son coût d'entrée par la mise en place de manifestations dans lesquelles les attentes à l'égard des participants en matière de maîtrise des codes du débat public sont réduites (« balades urbaines » suivies d'une réunion tenue dans un café avec une consommation offerte, « conférences interactives », projections cinématographiques suivies d'un débat non obligatoire, expositions photographiques, ateliers de croquis, etc.) tout en s'attachant à susciter des discours ou des thèmes susceptibles d'être présentés comme « préoccupations habitantes ». Les organisateurs de ces dispositifs suscitent ainsi des formes de convivialité qui encouragent les participants à adopter des postures de « bon citoyen » (Talpin, 2006). En public, ceux-ci expriment souvent spontanément le souhait de « faire des remarques constructives », les attitudes agressives ou polémiques et l'expression des contrariétés personnelles étant désapprouvées. L'homogénéité sociale de ces groupes souvent restreints favorise un entre soi où sont exprimées les opinions publiquement dicibles propres à ces catégories moyennes diplômées, dont la stabilité salariale est variable. La synthèse finale de l'atelier urbain met d'ailleurs en avant quatre thèmes témoignant de leurs préoccupations pour la qualité d'une vie urbaine avec des revenus moyens : la nature et l'eau en ville ; les espaces publics et à partager ; l'équilibre entre identité, diversité et mixité ; le patrimoine de demain.

La constitution de réseaux professionnels ou experts « indépendants », qui tendent à monopoliser l'organisation de la « participation » au service des institutions publiques depuis les années 1970, ainsi que la production universitaire sur cette thématique, fournissent de surcroît un vocabulaire, des méthodes, des argumentaires et des critères qui facilitent la production d'une authentification « participative » des manifestations proposées – quel que soit l'usage des « expressions habitantes » par l'équipe organisatrice. Contre les critiques portées contre l'absence de représentativité des

---

19 Le thème général destiné à canaliser les échanges avec les « habitants » est : « Silhouette urbaine : quelle ville désirons-nous ? » La genèse stratégique de ce thème ne sera toutefois pas développée ici.

dispositifs, l'atelier urbain peut ainsi mettre en avant la « diversification » des participants par l'attraction du « grand public » – habitants des quartiers populaires, femmes, jeunes, catégories non ordinairement mobilisées dans les conseils de quartier.

Contre une « participation » dont élus et chefs de projet redoutent souvent qu'elle « ne marche pas » (Carrel, 2013 : 31-33), l'équipe organisatrice s'efforce également de fournir des méthodes clés en main susceptibles de leur permettre de susciter une « expression citoyenne » toujours valorisable auprès des journalistes et des observateurs.

### **2.2.2. Le renouvellement du CDP du Grand Besançon comme condition d'une appropriation plus citoyenne**

En 2009, le fonctionnement du CDP du Grand Besançon n'a pas seulement été modifié par la suppression du collège des élus, mais aussi par le principe du renouvellement de ses membres tous les trois ans<sup>20</sup>. Ce renouvellement a eu lieu pour la première fois en 2010 et s'est traduit par un important débat interne portant sur les principes de fonctionnement initiaux, qui n'était toujours pas clos au moment de notre arrivée sur le terrain, en septembre 2011. Bien que le CDP compte encore actuellement 11 % de membres qui y sont impliqués depuis ses origines, le renouvellement **a amené 73 % de nouveaux membres<sup>21</sup> qui sont en effet porteurs d'une vision moins fonctionnelle et plus délibérative de l'instance. Ce point de vue s'explique par le profil socio-démographique de ces membres :** dans la mesure où ils ont contribué à améliorer la représentativité des communes périphériques, des femmes et des jeunes au sein de l'instance, ils appartiennent plus souvent à ces catégories que les anciens membres. Surtout, il s'agit davantage de « simples citoyen(ne)s » qui se sont porté(e)s volontaires à la suite de la lecture d'un appel à candidatures publié dans la presse municipale ou des encouragements de proches impliqués dans les conseils municipaux des communes périphériques<sup>22</sup>. Les divergences de vues sur les objectifs de l'instance se manifestent par des tensions au sein du bureau et en marge des réunions de certains ateliers, dans le cadre de discussions qui portent sur rôle de l'animatrice ou le fonctionnement du dispositif.

---

20 Un membre peut cependant renouveler sa participation deux fois, de sorte qu'il peut siéger jusqu'à 9 ans au sein de l'instance.

21 Chiffres CDP 2010.

22 Afin d'améliorer la représentativité de la périphérie au sein du CDP, des séances plénières décentralisées ont été organisées dans plusieurs communes de l'agglomération avant le renouvellement, ce qui a encouragé les maires à solliciter des participants dans leurs réseaux. L'ensemble des résultats qui suivent s'appuient sur l'analyse préliminaire des enregistrements vidéo des réunions du bureau et de 2 ateliers entre septembre 2011 et février 2012, et d'une série de 10 entretiens effectués avec des membres du CDP sur la même période.

La distinction faite entre les « saisines » et les « auto-saisines » dans le nouveau règlement de 2009, ainsi que le renouvellement des membres du CDP, ont conduit à multiplier les ateliers thématiques. Dans ce contexte, l'animatrice du dispositif a arrêté de prendre en charge l'animation de l'ensemble des ateliers, ce qui a laissé davantage d'autonomie aux participants du CDP pendant les réunions mais aussi dans la gestion des relations du CDP avec les élus. Cette autonomie est désormais revendiquée par une partie des membres qui souhaiteraient que l'animation des ateliers, des séances plénières et du bureau soit entièrement autogérée, et accusent ouvertement l'animatrice de vouloir contrôler les débats pour le compte des élus de l'agglomération. Ce point de vue est essentiellement défendu par des hommes qui ont déjà fait l'expérience d'un mandat électif au sein d'instances consultatives locales (Conseil économique social et environnemental régional, Conseil des sages, Comité régional du tourisme) ou d'un conseil municipal. Ils adhèrent au projet initial du CDP qui le définit comme un cercle informel de réflexion dont les objectifs sont, d'une part, de mettre en réseau des acteurs parlant au nom de divers secteurs de la société (leaders d'opinion, représentants associatifs, syndicats, etc.) et apportant une expertise propre sur les questions traitées et, d'autre part, de capitaliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre efficace des politiques territoriales. Les membres qui défendent cette position ont ainsi tendance à valoriser des formes de représentation légitimées par un mandat électif, une expertise technique développée dans un cadre professionnel, syndical ou associatif, ou encore par la responsabilité d'un projet sur un sujet déterminé. Ces membres doutent le plus souvent de l'apport effectif des « simples citoyens » aux travaux du CDP.

A l'inverse, la remise en cause du fonctionnement du CDP, jugé peu démocratique, est plutôt le fait de femmes, arrivées dans le cadre du dernier renouvellement, qui se présentent comme de « simples citoyennes » et ont rompu avec leurs fonctions associatives, syndicales ou politiques passées, lorsqu'elles en ont exercé. Dans l'ensemble ces femmes sont porteuses d'une vision plus délibérative et « citoyenne » du CDP. Elles le voient comme une instance critique permettant une appropriation collective de sujets techniques et la formation d'une opinion publique informée et éclairée sur un objet déterminé. Autrement dit, elles considèrent le CDP comme un lieu de politisation au sens large : il amènerait les participant(e)s à dépasser leurs intérêts privés pour considérer le bien public. Ces femmes valorisent aussi des formes plus descriptives de représentation et considèrent le manque de représentativité sociale du CDP comme l'une des raisons du déficit démocratique de son fonctionnement. De leur point de vue, celui-ci se manifeste également dans les réunions du bureau et des ateliers par la monopolisation de la parole et de la décision par ceux qu'elles nomment ironiquement les « vieux » ou les « anciens », qui

correspondent au profil précédent. Nous avons effectivement observé des dynamiques assez évidentes d'exclusion et de marginalisation des points de vue défendus par des femmes et/ou de simples citoyens dans les discussions que nous avons observées, mais elles nous semblent plus directement découler de l' « autonomie » du CDP et du rôle d'appui technique dans lequel l'animatrice du dispositif est aujourd'hui reléguée que d'autres aspects de son fonctionnement.

### *2.3. Le rôle des professionnels de la participation sur les deux terrains d'enquête*

A ce stade, le contexte politique propre à chaque terrain apparaît comme un facteur central pour expliquer les effets contrastés de la diversification des publics des instances qui y ont été étudiées. A Strasbourg, les dispositifs de la « démocratie locale » fonctionnent, dans le contexte d'un champ politique local très concurrentiel, comme des instruments de gouvernement à distance, qui disciplinent les conduites et les prises de parole dans l'espace public. A Besançon, le désintérêt des élus pour les instruments de participation à l'échelle intercommunale apparaît au contraire comme une condition de son appropriation citoyenne. Toutefois, dans chaque cas, les professionnels de la participation constituent un maillon de la chaîne de l'explication. A Strasbourg, l'instrumentalisation de la participation opère en effet par leur intermédiaire tandis qu'à Besançon, l'appropriation citoyenne du dispositif étudié est renforcée par le militantisme dont fait preuve son animatrice, au sein même de l'administration qui l'emploie.

#### **2.3.1. De l'instrumentalisation de la participation à celle des professionnels : le cas strasbourgeois**

Mis à part le directeur du Pôle, polytechnicien, les responsables des différents services associés ne possèdent pas de titres d'expertise leur permettant de s'imposer dans leurs relations avec les autres membres de l'administration. **C'est précisément leur position à la fois dominée dans l'institution municipale qui permet à cette dernière d'utiliser leurs caractéristiques sociales et les modalités de leur insertion dans la société locale afin de légitimer la politique participative menée aux yeux du public.**

Malgré sa situation de tête de pont dans la « Direction de la démocratie locale » la position de l'atelier urbain est institutionnellement fragile. Placé directement sous la responsabilité du directeur du Pôle, l'atelier urbain n'est animé que par une animatrice contractuelle. Initialement seule, celle-ci a pu obtenir le financement d'un poste contractuel pour l'assister depuis septembre 2011, et

depuis le début du 2<sup>e</sup> semestre universitaire, s'appuie pour la première fois sur le travail d'un stagiaire géographe de formation qui termine son année de master 2 spécialisé dans les collectivités territoriales. Sa position proche du directeur du Pôle lui donne toutefois un accès rapide à la « validation des élus » et une légitimité relativement importante eu égard à ses diplômes.

Ses titres universitaires ne la situent pas en haut de la hiérarchie administrative : elle n'est pas architecte ou urbaniste au milieu des ingénieurs des services d'urbanisme de l'administration avec qui elle négocie constamment pour organiser les dispositifs « de participation », qui ont tous au moins l'un de ces titres. Elle n'est pas non plus ingénieure, alors que le service d'urbanisme comporte également des diplômés des grandes écoles d'ingénieurs. Elle n'a donc aucune légitimité « technique » au milieu des chefs de service de l'administration municipale.

Elle n'a pas non plus de légitimité politique : elle n'a aucun passé militant, les relations que le cabinet du maire établit avec elle sont des relations d'évaluation régulière de la rentabilité électorale du dispositif. Le souci d'enrôlement électoral des conseillers de cabinet les amène d'ailleurs fréquemment à reprocher aux animatrices de l'atelier urbain la faiblesse du nombre des participants qu'elles parviennent à mobiliser : mais n'étant que deux pour démarcher de nouveaux participants, et contraintes par la commande politique à mettre en œuvre des dispositifs « originaux et innovants », plutôt que des questionnaires de marketing ou universitaires, elles n'ont pas non plus les moyens de mobiliser un nombre significativement supérieur d'habitants.

Elle ne peut se prévaloir non plus d'un savoir-faire « de communication » vis-à-vis des journalistes. Bien qu'une partie du budget de l'atelier urbain soit prélevé sur celui de la communication, ses demandes font l'objet d'arbitrages dont elle n'a pas le contrôle. Ses diplômes, ainsi que ceux de son assistante, la rapprochent pourtant de ce pôle.

Titulaire d'une licence dans le domaine de l'information et de la communication et d'un Master de « gestion de projet » obtenu dans une école de commerce, ses diplômes sont désajustés par rapport à ses collègues immédiats. Son assistante, diplômée d'une école de commerce et de diplômes internationaux, apparaît plus légitime scolairement, mais ses diplômes pourraient apparaître désajustés à sa position.

Les animations « prospectives » de l'atelier urbain sont ainsi initiées par deux employées contractuelles, âgées d'une trentaine d'années, amenées à apparaître comme des spécialistes de la démocratie locale, assistées ponctuellement par des « animateurs » ou « facilitateurs » issus d'agences de communication. Leur employabilité à la fois dans leur formation en communication et

en marketing et dans leur insertion personnelle dans les espaces académiques ou associatifs dans le domaine de l'urbanisme, des arts et du social à Strasbourg. Pour faire exister des événements « participatifs » mettant en scène le « grand public » tout en assurant à l'équipe du maire un contrôle sur leur labellisation, elles s'appuient non seulement sur les services municipaux mais aussi sur leurs propres ressources dans d'autres institutions ou associations (Nonjon, 2005 : 97)<sup>23</sup> auxquelles elles délèguent en partie la mobilisation des « habitants » : enseignants et étudiants de l'école supérieure des arts décoratifs (organisation d'une semaine de la démocratie locale ou de visites sur site), anciens étudiants de l'école nationale supérieure d'architecture (création d'un « atlas des formes urbaines »), groupes de musiciens locaux (animation des soirées de la semaine de restitution de l'atelier urbain), animateurs de radio étudiante (interviews et reportages), association militante dans un quartier populaire (organisation de projections de documentaires suivies de réunions publiques avec des cadres ou des élus municipaux)<sup>24</sup>, etc. Loin d'être dénoncée comme relevant d'intérêts particuliers, l'implication de partenaires associatifs mobilisant leurs publics préconstitués, quel que soit leur quartier d'intervention, tend à produire un crédit d'authenticité de la « parole habitante ». En effet, la vision du monde social qui s'impose dans l'espace politique municipal est territorialisée et la représentativité des participants est moins définie par une évaluation de leurs propriétés sociales que par leur origine résidentielle<sup>25</sup>.

### **2.3.2. Vers la reconnaissance d'une expertise citoyenne à l'échelon intercommunal à Besançon ?**

Depuis 2009, la faible appropriation politique du CDP par les élus de la communauté d'agglomération, qui a conduit aux modifications que nous avons déjà présentées, est en effet à nuancer, du fait de la posture militante défendue par son animatrice vis-à-vis des élus et des autres services techniques de l'agglomération. Les quelques avancées obtenues laissent ainsi envisager une appropriation citoyenne effective des enjeux intercommunaux, dans la mesure où le CDP ne fonctionnerait plus complètement à l'écart des circuits classiques de la prise de décision.

---

23 Nos observations confirment celles de Magali Nonjon : « certaines ressources militantes continuent d'être valorisées par les commanditaires comme la capacité à pouvoir faire valoir sur le terrain des appartenances associatives multiples ou bien l'aptitude à drainer des réseaux militants ».

24 Les réunions organisées par cette association dans le quartier populaire de HautePierre peuvent être caractérisées comme politisées dans la mesure où s'y expriment des jugements sur le traitement du quartier par les services de la Ville ou de l'État et des préférences en terme d'aménagement. Ces expressions ne figurent toutefois pas dans la synthèse finale de l'atelier urbain.

25 Si « la légitimité de la délibération repose (...) pour une part importante sur une réelle représentativité sociologique » (Bacqué, Rey, Sintomer, 2005) pour les promoteurs de la participation des habitants aux décisions concernant le « bien commun », cette préoccupation ne s'impose que dans certaines limites aux acteurs politiques.

En France, les démarches participatives restent assez rares au-delà de l'échelle de proximité (Sintomer, Herzberg, Röcke, 2009). L'échelon intercommunal souffre par ailleurs d'un déficit démocratique qui n'a pas facilité l'institutionnalisation de la participation à ce niveau. Bien que la loi Voynet impose la formation de conseils de développement dans les Pays et les communautés d'agglomérations, elle ne précise pas la façon dont ces instances doivent être intégrées au fonctionnement de l'intercommunalité, ni leur statut juridique. Ce flou serait revendiqué par les promoteurs de la loi, souhaitant laisser aux territoires concernés l'initiative de la forme adéquate à donner à leurs conseils. Les situations sont donc variables : 70 % n'ont pas de statut juridique, un quart est régi par des associations adossées aux Pays (Certu, 2010). La situation du cas bisontin correspond à celle de la majorité des CDP sans statut juridique. Il dispose cependant de deux chargées de mission à temps partiel rattachées au service prospective de la communauté d'agglomération. Ce service dépend d'un pôle, intitulé Stratégie et Territoire, qui occupe une position marginale dans l'organigramme des services techniques de l'agglomération : il est directement rattaché au directeur général des services, c'est-à-dire qu'il ne dispose pas d'un directeur des services dédié, comme les secteurs de politiques publiques ayant fait l'objet d'une délégation de compétences des communes à la communauté d'agglomération (déchets, transports, tourisme, économie, emploi, aménagement). Ce pôle fait également partie des quelques services mutualisés avec la ville de Besançon, c'est-à-dire qu'il représente un secteur d'intervention pour lequel les élus n'ont pas jugé opportun de développer une expertise propre au niveau de l'agglomération. Que le service prospective en charge du CDP soit resté sans directeur durant un an (entre l'été 2010 et 2011) montre enfin que ce service ne traite pas d'enjeux politiques et administratifs majeurs au sein de l'agglomération. La position marginale du service dédié au CDP au sein de l'administration de la communauté d'agglomération illustre ainsi le faible portage politique de la participation au niveau intercommunal.

Dans l'enquête qu'elle a consacrée aux professionnels de la participation, Magali Nonjon distingue deux profils : le premier regroupe essentiellement des militants ancrés localement tandis que le second, qui émerge avec l'institutionnalisation de ce secteur de politiques publiques à l'échelle locale, se compose de profils dotés de savoirs plus formalisés et décontextualisés, que ce soit en termes d'organisation du débat public (sciences politiques, marketing,...) ou de connaissances plus techniques (architecture, urbanisme,...) (Nonjon, 2005). Le profil de l'animatrice du CDP combine les propriétés de ces deux profils. Après une formation universitaire en sciences politiques et en sociolinguistique, elle a suivi un DESS de relations européennes avant d'assurer pendant 12 ans à l'Université de Franche-Comté la conduite de projets culturels. Parallèlement, elle a participé au

démarrage des premiers conseils de quartier de la ville de Besançon dans le cadre d'une association de quartier qu'elle a créée et présidée pendant plusieurs années. Aussi, elle associe des connaissances techniques dans les domaines de la gestion de projets à un fort ancrage dans les réseaux associatifs bisontins. Cet arrière-plan militant, qui la différencie des profils rencontrés à Strasbourg, peut expliquer la manière dont elle défend la participation auprès des élus et de ses collègues, au sein de l'institution qui l'emploie.

Son militantisme interne en faveur de la participation se manifeste d'abord par les démarches qu'elle effectue afin d'améliorer les conditions de consultation du CDP sur des sujets jugés sensibles par les élus et les services techniques. Le tram fait par exemple partie des grands projets portés par le Président de l'agglomération à partir de 2008. Très controversé au sein du conseil municipal de la ville-centre, dans la mesure où ce projet ne recueille pas le soutien de la majorité du maire (élus écologistes et communistes), il fait cependant consensus parmi les maires des communes périphériques (majoritaires au sein du conseil communautaire), qui en espèrent des retombées économiques, démographiques et fiscales pour leurs communes et l'ont adopté avec une confortable majorité en juin 2010. Dans le cadre de la concertation réglementaire sur ce projet, les services techniques de l'agglomération ont ainsi préféré organiser une réunion d'information avec le CDP plutôt que de lui commander une saisine sur cette question. Son animatrice a néanmoins défendu l'expertise de l'instance en faisant valoir auprès des services les travaux qu'elle avait déjà menés sur le Plan de déplacement urbain (PDU) de l'agglomération et en sollicitant l'appui du Président d'agglomération contre la personne qui coordonne la communication sur le projet du tram pour la ville de Besançon, soit contre son propre cabinet puisque le Président du Grand Besançon et aussi le maire de la ville-centre<sup>26</sup>.

Durant l'enquête, le militantisme de l'animatrice du dispositif bisontin se traduit aussi par les efforts menés pour améliorer la légitimité sociale et procédurale de l'instance : elle encourage le CDP à travailler avec la Ligue de l'enseignement pour recueillir des « paroles de jeunes » susceptibles d'alimenter ses avis et renforce l'encadrement méthodologique des ateliers.

Enfin, elle œuvre en faveur d'un renforcement des liens avec les élus à travers deux types d'actions : l'activation de l'élus qui, depuis 2009, est chargé de relayer le travail du CDP auprès du bureau du Conseil communautaire de l'agglomération et la mobilisation des services techniques. Depuis la suppression du collègue des « élus », un vice-président du conseil communautaire est en effet chargé

---

26 Entretien avec l'animatrice du dispositif, 15 mai 2011.

des relations avec le CDP : il représente systématiquement la CAGB lors des séances plénières et présente les travaux du CDP lors des réunions de la Commission « prospective » du conseil communautaire. Dès la fin de l'année 2012, l'animatrice a contribué à renforcer ces fonctions en demandant à ce que le programme annuel de travail du CDP soit désormais présenté et validé, par son intermédiaire, en séance du conseil communautaire<sup>27</sup>. Fin 2012, dans la perspective du prochain renouvellement des membres du CDP, elle sollicite aussi une réunion de cadres, impliquant l'ensemble des services techniques de l'agglomération, afin d'identifier les sujets sur lesquels une saisine du CDP pourrait être pertinente. A l'heure actuelle, sur les 7 ateliers affichés au programme de travail du CDP, 5 sont ainsi le produit de saisines de la CAGB, alors que celles-ci n'étaient pas à l'origine du tiers des travaux menés jusqu'à présent.

---

<sup>27</sup> Entretien avec l'animatrice du dispositif, 3 mai 2013.

### **3. Une comparaison historique : l'Alma-gare à Roubaix (années 1970-1980)**

#### ***3.1. Le cas d'étude***

Nous avons choisi de comparer les pratiques contemporaines d'urbanisme participatif telles qu'elles se développent en France et en Europe à un cas exemplaire et qui constitue une des références historiques en la matière, à savoir la rénovation du quartier de l'Alma-gare à Roubaix.

Cette recherche a porté sur les formes prises par l'action participative des habitants dans la conception d'un projet urbain alternatif à la décision des élus locaux de démolir ce quartier vétuste. La lutte a pris forme par l'action conjointe des habitants et d'un groupe politisé ; militants de l'Association Populaire des Familles, maoïstes, et habitants, s'assemblent pour défendre une procédure de réhabilitation d'une partie du quartier, en cherchant à préserver la sociabilité le caractérisant. En 1973, ils fondent l'Atelier Populaire d'Urbanisme (APU) ayant pour finalité de penser collectivement leur cadre de vie. Dans les réunions tenues chaque mercredi soir en son sein, ouvertes à tous, des habitants exposent et débattent de leurs problèmes. Cet espace de discussion est articulé à des actions collectives, ponctuelles et conflictuelles. En 1976, l'APU obtient de l'État le financement d'une « aide technique », l'ABAC (trois urbanistes, un sociologue), venant l'appuyer dans l'élaboration d'un plan alternatif à celui de la mairie : il est présenté en mars 1977. En octobre 1977, le schéma-directeur de réhabilitation du quartier est adopté, sur les bases des propositions de l'APU, c'est une victoire sans-précédent des habitants. Par la suite, l'APU s'intéresse, dans un contexte de montée du chômage, à d'autres problèmes de l'urbain : il s'agit d'organiser la gestion de la vie sociale du quartier. Voit ainsi le jour une multiplicité d'expériences relativement innovantes : la première régie de quartier est ouverte, une école ouverte est construite, le logement social est attribué dans des commissions participatives, des coopératives ouvrières voit le jour. De ce point de vue, l'expérience de l'Alma-Gare apparaît comme un laboratoire où ont été expérimentés des dispositifs qui seront par la suite très largement repris et généralisés dans le cadre de la politique de la ville.

Cependant, à partir de 1983, dans un contexte de désindustrialisation, de chômage de masse et de montée locale de l'extrême-droite, ces initiatives vont toutes décliner, la participation des habitants ne parvenant pas – en dépit des réussites antérieures – à freiner la ghettoïsation croissante du quartier.

### **3.2. Un cas miroir par rapport aux autres terrains d'étude du projet**

L'Alma constitue un modèle spécifique de participation, qui n'est pas proposée par les pouvoirs publics ; l'intense travail de mobilisation qui a dû être mené par les militants semble montrer parallèlement que la demande de participation de la part des habitants moins politisés n'était pas si forte et spontanée – alors qu'on décrit souvent le passage d'une participation ascendante dans les années 1970 à une participation descendante ensuite – que cela.

Il s'agit d'un cas miroir tout à fait intéressant dans le cadre de cette enquête, pour plusieurs raisons :

- **Le public participant à cette expérience est d'origine très populaire**, ce qui est assez rare dans les expériences participatives contemporaines. Dans la mesure où le projet cherche à comprendre ce que la sociologie des participants fait à la dynamique participative, l'étude de l'Alma-gare peut nous offrir un éclairage intéressant.
- La participation a été couronnée de succès, les citoyens parvenant à avoir **un réel impact sur la rénovation du quartier**, ce qui est relativement exceptionnel dans le cas français et plus largement, et qui est une question centrale de ce projet de recherche.
- La coopération entre experts et habitants autour de la rénovation urbaine semble avoir donné lieu à **une hybridation des savoirs et des compétences** innovante. La coopération entre architectes et habitants en particulier permet de faire émerger un projet urbain original. L'apprentissage mutuel qui en découle est à la fois le fruit de la délibération (via la multiplication des espaces de réunion et de discussion) et de formes non-argumentatives de participation, mobilisant tous les sens et notamment la vue (via des visites, des visionnages de photos, etc.)
- Enfin, la **perspective historique** permet de donner de la consistance à la volonté de prendre en compte le contexte (social, politique, urbanistique) dans la structuration des dynamiques participatives. Compte tenu de l'influence ultérieure de l'Alma sur les pratiques participatives en France, cette étude permet de mieux comprendre les transformations récentes de la participation du public dans la rénovation urbaine. Elle permet aussi, en se poursuivant par une recherche sur le quartier de l'Alma aujourd'hui, de rendre compte des limites de l'action locale dans les dynamiques sociales et politiques de long terme.

### **3.3. Résultats de la recherche**

Les résultats de la recherche feront l'objet d'une publication prochaine sous la forme d'un ouvrage (cf. annexe 3). Il est néanmoins possible de présenter ici certains points parmi les plus saillants :

#### **3.3.1. Délibération et participation**

L'expérience de l'Alma-Gare nous a tout d'abord intéressé par les pratiques participatives extrêmement innovantes mis en œuvre par les habitants. En effet, l'espace central – du moins dans les premières années – de la participation est la « réunion du mercredi » organisée hebdomadairement par l'APU pendant près de 10 ans. Si la participation était relativement large et la discussion assez libre, nous retrouvons ici des mécanismes classiques de « cens caché » (Gaxie, 1978) et de domination symbolique dans les échanges discursifs. Ceci fait nécessairement écho à la question du mode de participation des dominés, des inouïs, pour reprendre le terme de Dominique Boullier (2009). Comment rendre les dominés présents, et comment une fois présents leur permettre de faire partie du débat ? Comment éviter la délégitimation des paroles minoritaires ?

Alors que ces éléments sont régulièrement mis en avant dans les recherches contemporaines sur la démocratie participative, il est intéressant de noter que dans un mouvement de participation ascendant, de mêmes dynamiques de domination de l'espace discursif par les acteurs les plus expérimentés, et notamment les militants, est à l'œuvre. Nos recherches indiquent néanmoins que ces pratiques délibératives intenses permettent l'émergence d'une parole collective du quartier et la construction d'un groupe uni et soudé face à la municipalité. La réunion du mercredi et ses pratiques discursives sont ainsi devenu un rituel de l'organisation, un élément distinctif de son identité qui a pu ce faisant contribuer au travail de construction symbolique du groupe. La délibération apparaît ainsi comme une arme au service d'un rapport de force.

#### **3.3.2. Délibération, négociation et action publique**

Un deuxième axe de recherche a porté sur les rapports entre négociation et délibération dans l'expérience de l'Alma-Gare. Alors que les recherches sur la démocratie participative se sont beaucoup concentrées, jusqu'à présent, sur l'aspect discursif des échanges entre acteurs, il semble que dans ce cas, c'est l'articulation entre la prise de parole et le rapport de force qui soit à l'œuvre. Dans le cadre de ce second axe, nous nous sommes intéressés au rapport entre les habitants (APU)

et les acteurs publics. Nous avons ainsi montré que c'est l'alternance entre des phases de contestation (rapport de force établi par le recours à l'action collective, manifestations, pétitions, actions spectaculaires, etc.) et des phases de négociation avec la municipalité que les habitants sont parvenus à faire valoir leurs positions.

Ce faisant, notre recherche conduit à interroger les conditions de félicité de l'engagement civique d'acteurs faibles, pourvus de peu de ressources sociales, culturelles ou relationnelles. Comment dans ce cas, les habitants sont-ils parvenus à faire valoir leurs arguments ? Un élément décisif ici est l'égalisation des ressources cognitives assurée par la mise à disposition des habitants d'une équipe d'architectes (une aide technique), qui permet de parler d'égal à égal avec les experts municipaux. Nous soulignons enfin que les éléments proprement spatiaux de la mobilisation sont décisifs dans le devenir de la cause. Ainsi, le lieu d'organisation des réunions de concertation, dans le quartier ou à l'hôtel de ville, se traduit par des résultats sensiblement différents.

### **3.3.3. Perspectives de la recherche**

A l'issue de cette recherche, un certain nombre de questions restent ouvertes, qui pourront faire l'objet de travaux futurs.

➤ La question de l'**hybridation des savoirs et savoir-faire entre experts et profanes**

L'égalisation des savoirs entre habitants et municipalité via l'aide technique est intéressante à analyser du point de vue des effets de la participation sur les décisions publiques, mais également pour ses effets sur les participants eux-mêmes. Il semble en effet que d'importants processus d'apprentissages (techniques, politiques, sociaux, etc.) aient été à l'œuvre tant pour les habitants que pour les architectes. Ce faisant, une telle interrogation nous permettrait d'historiciser la question de la démocratie technique, pour qui l'hybridation des savoirs entre experts et profanes est centrale.

➤ La question de la **démocratie économique** et de l'**économie sociale**

Une partie importante des questions que notre recherche peut faire naître concerne la question de la démocratie participative dans le secteur marchand. Nous l'avons dit, les acteurs, une fois la réhabilitation du quartier actée, s'intéressent à la gestion de la vie sociale et mettent en place des

initiatives économiques et notamment des coopératives de production, toujours animés par les mêmes principes démocratiques. Rapidement cependant, ces initiatives échouent. Ce sont ainsi les conditions de possibilité d'une démocratie économique, à l'Alma-Gare et au-delà, qui pourraient être approfondies.

➤ **Les effets de la participation à long-terme (sur la ville, et les acteurs)**

Enfin, il pourrait être souhaitable d'approfondir la question des effets de la participation à plus long terme. L'Alma-Gare est considérée comme un mythe, tant localement que nationalement, constituant une des rares expériences où des acteurs faibles ont pu l'emporter – obtenir la satisfaction de leurs revendications - via le recours (entre autres) à des procédures participatives. Mais, en dépit de ce succès à court terme, la participation des habitants n'a pas pu empêcher le déclin du quartier. Celui-ci est aujourd'hui un des plus pauvres de France, connaît une participation électorale et associative particulièrement faible. Cette étude invite donc à la fois à prendre la distance temporelle quand on cherche à analyser les effets des expériences participatives, ceux-ci pouvant s'étaler dans le temps. Elle invite également à distinguer le court et le long terme et à prendre en compte certains éléments structurels (contexte politique, situation économique et sociale, peuplement du quartier, etc.) pour comprendre le devenir de la démocratie participative. Si les effets sur la ville de cette expérience sont sujets à caution, celle-ci a durablement marqué les acteurs les plus engagés. Ces derniers se sont par la suite investis dans d'autres espaces, au sein de la Politique de la ville, du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais ou localement à Roubaix. C'est le devenir des carrières militantes qui nous intéresse ici. Nous pourrions également nous pencher sur la question des effets diffus de cette expérience, en nous intéressant en particulier à la façon dont elle a influencé la Politique de la ville alors naissante, notamment via la commission Dubedout.

#### **4. Analyses transversales et éléments de cadrage théorique**

La richesse de l'apport de cette recherche tient non seulement à la qualité des études de terrain qui ont constitué le cœur du programme, mais aussi à la volonté de systématiquement mettre en perspective ces études au moyen de cas-miroirs, d'analyses transversales et d'éléments de cadrage théorique. L'une des contributions de l'équipe française à la recherche coordonnée européenne est d'ailleurs son rôle d'impulsion de la réflexion théorique. Nous avons en particulier traité, à partir des questions ouvertes par les études empiriques du programme, les questions de la démocratie délibérative, du rôle de la photographie et du film comme outils de participation dans le champ urbain, des rapports entre participation et représentation, entre représentativité et tirage au sort, ainsi que les questionnements méthodologiques ouverts par la recherche urbaine.

##### **4.1. Démocratie délibérative**

À première vue, les notions de « démocratie participative » et de « démocratie délibérative » semblent proches, au point d'être parfois utilisées comme des synonymes. La seconde met l'accent sur la mise en discussion publique des grands thèmes politiques et l'ouverture de cette discussion à de « simples citoyens »; la première insiste quant à elle sur l'implication de ces « citoyens ordinaires », tout en mettant en avant de nouveaux dispositifs permettant la création d'espaces publics divers. Les deux termes émergent sur le même terrain : la démocratie représentative s'est largement imposée idéologiquement contre les régimes autoritaires tout en suscitant un large désenchantement parmi les populations ; les théories politiques classiques (républicaines, libérales, socialistes) sont confrontées au besoin d'un profond renouvellement. Les notions de démocratie participative et de démocratie délibérative semblent aller de pair avec d'autres : démocratie procédurale, démocratie de proximité, *neighbourhood democracy*, *community democracy*, gouvernance participative, *kooperative Demokratie*, etc. Inversement, elles semblent s'opposer à d'autres : démocratie représentative, libérale ou parlementaire, démocratie directe, démocratie d'opinion. Elles semblent par ailleurs prendre la suite d'autres notions, aujourd'hui démodées : autogestion, démocratie associative, démocratie communicationnelle, démocratie forte.

Pourtant, une tension conceptuelle est immédiatement perceptible : valoriser la délibération ne conduit-il pas à relativiser la participation, ne serait-ce que parce que plus le nombre des participants à la discussion augmente et plus il est difficile de parvenir à une délibération de

qualité ? Inversement, souligner avant tout l'impératif participatif ne mène-t-il pas à relativiser l'importance de la délibération ? Après tout, des éléments centraux des révolutions ou des mouvements sociaux sont loin de renvoyer à un idéal de discussion éclairée. Ces tensions conceptuelles sont redoublées par le fait que les deux catégories ne sont généralement pas employées par les mêmes acteurs et désignent souvent des pratiques assez différentes. Leurs enjeux politiques semblent diverger, et il se pourrait que leurs convergences ne soient qu'apparentes.

L'idée de délibération n'est pas nouvelle : à Athènes, l'une des trois dimensions clefs de la démocratie était par exemple l'*isegoria*, l'égalité d'accès à la parole. Cependant, en français, le mot de délibération a deux sens différents : d'un côté, dans le vieux français, la délibération est avant tout la décision (c'est en ce sens que l'on dit encore d'une Assemblée qu'elle est délibérative). De l'autre, la délibération est la discussion réfléchie qui précède la prise de décision. Cette dualité sémantique n'est pas présente de la même façon dans les autres langues. En anglais, la *deliberation* est une discussion où toutes les données d'un problème sont soigneusement pesées, et ce n'est que dans des cas particuliers qu'elle aboutit à la décision. L'adjectif ne diffère pas sensiblement de cette signification. L'allemand radicalise cette option : la *Deliberation*, terme peu employé, renvoie au conseil donné et aucunement à la décision, et la *Deliberativstimme* (littéralement, la « voix délibérative ») est seulement consultative, avec un sens opposé à celui que lui donne le français [Wahrig *deutsches Wörterbuch*]. Or, c'est dans le sens anglo-saxon que la notion de délibération est aujourd'hui employée en théorie politique.

En deux décennies, la démocratie délibérative s'est imposée comme le paradigme dominant de la théorie politique anglo-saxonne – et du même coup de la théorie politique à l'échelle internationale. Le renouveau du républicanisme ou de certains courants de la théorie critique en sont profondément influencés. De nombreuses recherches en sciences sociales et certains travaux historiques s'en inspirent. La France, qui suit les modes d'outre-Atlantique avec quelque retard, commence à être touchée et l'on ne prend guère de risques à parier que ce courant de pensée montera en puissance dans l'Hexagone au cours des prochaines années. Il y a d'ailleurs de bonnes raisons à cela, qui dépassent l'effet mécanique de l'hégémonie anglo-saxonne dans le champ académique. La théorie de la démocratie délibérative propose une voie ambitieuse pour dépasser l'opposition entre conceptions agrégatives et conceptions fusionnelles du bien commun. Elle met l'accent sur les capacités de jugement ordinaire des citoyens tout en insistant sur le fait que celles-ci ne sauraient se déployer que dans un cadre procédural adéquat. Elle influence un nombre grandissant d'expérimentations démocratiques, et celles-ci constituent autant de laboratoires grandeur nature

permettant aux universitaires de tester la validité empirique de leurs hypothèses et d'en affiner le tranchant. Les publications se font écho les unes aux autres, enclenchant une dynamique cumulative et favorisant un raffinement conceptuel et analytique croissant.

Et pourtant, on peut à bon droit éprouver un certain scepticisme à la lecture de cette littérature. Ce sentiment provient en partie de son caractère très autoréférentiel : les contributions anglo-saxonnes prédominent de façon démesurée, le moindre universitaire américain contemporain est plus cité que les grands auteurs classiques, les références aux recherches historiques ou sociologiques ont la portion congrue. Les effets négatifs de l'hyperspécialisation du travail académique et du fonctionnement autocentré du monde universitaire anglo-saxon se font sur ce plan lourdement sentir. Au-delà, le malaise surgit devant des élaborations normatives qui font souvent preuve d'une naïveté sociologique déconcertante. Les théories classiques du contrat social étaient aussi, indissolublement, des théories de la société. Ce second volet fait largement défaut dans les théories de la démocratie délibérative, lors même qu'elles se veulent réalistes et en prise sur le monde contemporain. Leur théorisation de la politique « réellement existante » – du système représentatif au fonctionnement des médias en passant par les luttes sociales – est largement insatisfaisante. Les travaux sur la démocratie délibérative oscillent souvent entre deux alternatives. Les uns se focalisent sur des mini-publics constitués au travers de procédures visant à limiter le poids des inégalités sociales et culturelles qui pèsent sur la communication démocratique, et oublient d'étudier comment ces niches pourraient avoir de réelles incidences sur le monde social. Les autres généralisent sans précaution les analyses tirées de l'étude de dispositifs quasi-expérimentaux à l'espace public élargi, ou se contentent d'énoncer la nécessité d'étendre le paradigme délibératif à la société toute entière sans proposer une synthèse théorique qui prendrait en compte les rapports de pouvoir et les effets structurels de domination. Il s'agit de rendre compte de ce paradoxe.

La notion de démocratie délibérative, qui apparaît pour la première fois en anglais au début des années 1980, y reste confidentielle pendant une petite décennie. Dans les années 1970 et au début des années 1980, c'est plutôt la notion habermassienne d'espace public qui fait une percée remarquée, à partir du moment où l'espace public n'est plus conçu comme une dimension de la société « civile-bourgeoise » (*bürgerliche Gesellschaft*) mais comme la pointe politique d'une société civile (*Zivilgesellschaft*) différenciée de l'Etat et du marché. La notion, souvent critiquée ou reformulée, suscitera nombre de travaux chez les historiens et sociologues. Dans la théorie politique, elle se fonde sur une vision postmarxiste : la démocratie radicale dont l'espace public constitue le cœur est ce qui reste du socialisme une fois disparus les espoirs révolutionnaires. Dans

cette perspective, Habermas propose la notion de démocratie communicationnelle, dont l'usage restera surtout académique et dont la durée de vie sera brève. Par la suite, l'élaboration habermassienne est de plus en plus purement normative, et vise à reconstruire un modèle d'Etat de droit démocratique et son institutionnalisation partielle dans les sociétés contemporaines. Elle entend proposer une troisième voie entre libéralisme et républicanisme classiques. La délibération politique est tournée vers le consensus raisonnable, même si elle n'y parvient pas forcément dans les faits. Sa dynamique modifie les positions de chacun, permet d'intégrer le point de vue de l'autre et de monter en généralité. Elle transmet à la démocratie sa rationalité propre, qui est à la fois fonctionnelle et normative. Dans cette optique, la démocratie délibérative procéduralise le concept rousseauiste de volonté populaire et reformule dans une perspective dialogique la constitution de l'individu et de ses droits. La société n'est pas conçue sur une base atomiste comme dans la vision libérale, ni sur une base holiste comme dans la tradition républicaine, mais sur une base communicationnelle. Dès lors, droits de l'homme et démocratie s'impliquent mutuellement. Ils surgissent de la même source : la raison pratique délibérative et les procédures qui lui donnent une ossature institutionnelle.

Habermas lui-même n'emploie qu'incidemment le mot de démocratie délibérative. Ce sont des universitaires anglo-saxons, en majorité des politistes, qui vont s'en saisir et le populariser. Il est difficile de résumer en quelques lignes la problématique qui prend ainsi forme, car les approches qui s'en réclament sont fort diverses. Certains éléments se retrouvent cependant dans la plupart des travaux. 1) La conception de la délibération « à la Habermas » – discussion éclairée tournée vers le bien commun et opposée au simple marchandage, modification des préférences des locuteurs au cours des échanges, postulat de rationalité de ceux-ci, objectif consensuel – reste une référence centrale, qu'elle soit revendiquée, nuancée ou critiquée. 2) La philosophie sociale sur laquelle se fondait J. Habermas – la structure pragmatique du langage et son déploiement dialectique dans l'histoire – est par contre abandonnée au profit de références à des disciplines empiriques, principalement la psychologie expérimentale. 3) La perspective se fait moins exclusivement normative que dans le schéma habermassien. En particulier, les conditions procédurales d'une bonne délibération, qui permettent à celle-ci d'être informée, inclusive et égalitaire, sont au centre de l'attention. Cette inflexion vise à répondre à l'une des critiques centrales adressée au paradigme délibératif : formulée notamment par P. Bourdieu, cette critique avance que la situation sociale des locuteurs et les relations de pouvoir dans lesquels ils sont pris influent sur la délibération, et que celle-ci saurait difficilement être réduite à « la force sans force du meilleur argument » dans le monde réel. 4) C'est dans cette optique qu'est souligné le potentiel d'innovation institutionnelle qui

peut soutenir la formation d'une opinion publique éclairée. Cependant, les dispositifs auxquels s'intéressent ces chercheurs sont avant tout des instruments permettant à des mini-publics de discuter de façon éclairée. La focalisation sur les mini-publics et le souci d'une approche plus réaliste que celle de J. Habermas aboutissent dans la majorité des cas à valoriser une opinion éclairée contrefactuelle qui tend à se différencier, voire à s'opposer à l'opinion publique des masses. Un point clef de la théorie habermassienne est ainsi abandonné. Le fondement épistémologique qui postule que chaque citoyen est en principe capable d'apporter une contribution raisonnable et utile dans la résolution des problèmes collectifs est certes préservé. Cependant, la tentation d'insulariser les dispositifs délibératifs contre les intrusions irrationnelles des masses est forte. Elle peut même aboutir à récuser la publicité des débats afin d'en favoriser la qualité ou à proposer des dispositifs visant explicitement à contourner les mobilisations sociales. 5) De ce fait, la tendance dominante est de concevoir la démocratie délibérative comme une inflexion communicationnelle de la démocratie représentative, bien plus que comme la création d'un nouveau système institutionnel qui articulerait le gouvernement représentatif à des formes de démocratie directe. Il est d'ailleurs assez rare que les dispositifs délibératifs invoqués soient directement liés à la prise de décision, même s'il existe une césure entre ceux qui pensent que la consultation est suffisante et ceux qui veulent lier délibération et décision, comme A. Fung et les chercheurs qui s'inspirent de l'expérience de l'Assemblée citoyenne de Colombie Britannique. 6) Le croisement d'une exigence réaliste avec la théorie normative aboutit souvent au paradoxe soulevé plus haut : le fait de la domination sociale et politique tend à se dissoudre par trop facilement dans la théorie de la démocratie délibérative.

Quoiqu'il en soit, le succès du paradigme délibératif ne saurait se comprendre si on le renvoyait exclusivement aux enjeux du monde scientifique. Il a partie liée à l'émergence concomitante de questionnements et d'interrogations au sein du monde social, qui ont pu faire apparaître la démocratie délibérative comme une réponse pertinente aux transformations structurelles de la société et de la politique. Il n'aurait pu en être ainsi sans le travail d'une « nébuleuse réformatrice » autour de la question démocratique, qui a joué un rôle de passeur entre monde académique et politique. Souvent, les universitaires participent plus ou moins directement à la conception et à la mise en œuvre de dispositifs innovants, qui répondent à leurs vœux normatifs et qui constituent des laboratoires où mettre à l'épreuve leurs conceptions de la délibération. Sondages délibératifs, jurys citoyens, conférences de consensus et assemblées citoyennes ayant recours au tirage au sort sont particulièrement étudiés, même si d'autres dispositifs, comme le *town meeting* et la *e-démocratie* basée sur des forums internet, sont également pris en compte. La caractéristique de la plupart de ces instruments délibératifs est que leur mise en place répond à une dynamique top-down et à des

logiques d'experts plutôt que de mouvements sociaux.

Cependant, l'exigence réaliste des théoriciens de la démocratie délibérative a des effets réels et leur paradigme a pu inspirer des travaux de sciences sociales ou humaines au-delà du noyau initial. Dans des disciplines comme l'urbanisme ou la sociologie des sciences, certains en viennent à parler d'un « tournant délibératif ». De nouvelles recherches empiriques portent désormais sur des cas non-expérimentaux, dans une perspective plus directement politique. Outre les études sur les effets individuels de la délibération, qui ont diversifié leurs terrains de recherche, des enquêtes ont été conduites pour évaluer la qualité et la nature des interactions délibératives, visant par exemple, dans une veine positiviste qui caractérise de nombreuses recherches empiriques sur la délibération, à proposer un Index de la Qualité du Discours (DQI) reposant sur une batterie d'items (J. Steiner et alii). Parallèlement se sont multipliées les monographies portant sur des expériences délibératives ou participatives concrètes. A l'échelle internationale, le budget participatif de Porto Alegre et les expériences qu'il a suscité en écho ont de ce point de vue constitué des laboratoires privilégiés d'observation des potentialités d'une délibération participative. Ces résultats doivent malgré tout être relativisés : si certaines de ces recherches ont inclus une dimension théorique, leur lien avec la matrice des théories de la démocratie délibérative s'est quelque peu distendu.

En France, le « tournant délibératif » s'est surtout révélé être un tournant participatif de l'action publique, les considérations théoriques issues de la philosophie habermassienne et les innovations procédurales issues d'autres pays ayant eu du mal à bousculer la conception jacobine de l'intérêt général, centrée sur la figure de l'élu et méfiante par rapport aux corps intermédiaires. La démocratie participative s'est principalement développée à partir de réflexions relatives à l'implication des classes populaires dans les projets de rénovation urbaine, et de l'implication des associations et des riverains dans les projets d'aménagement. Ces deux creusets ont produit les deux formes principales qu'y a pris la démocratie délibérative : la démocratie de proximité et les conseils de quartier d'une part, les débats organisés par la Commission Nationale du Débat Public sur les grands projets d'aménagement d'autre part. Comparativement aux pays voisins, les conditions procédurales de la délibération sont rarement interrogées et l'élu reste au centre du processus, gardant le monopole de la décision au sein de dispositifs essentiellement consultatifs.

Dans le monde académique francophone, des chercheurs commencent à mettre à jour les expériences délibératives du passé (P. Cossart) ou à analyser dans les sociétés contemporaines la montée d'un « impératif délibératif » qui fonctionnerait comme une nouvelle norme de l'action

publique (L. Blondiaux, Y. Sintomer). Dans une perspective ethnographique, d'autres travaux étudient la « boîte noire » de la délibération et la façon dont elle fonctionne concrètement (J. Talpin), ou distinguent la délibération de la conversation (Ph. Urfalino). Globalement marquées par une veine assez sociologique, les recherches françaises se distinguent par leur prisme très qualitatif et par le primat accordé aux expériences participatives.

Cela contribue peut-être à ce que théories de la démocratie délibérative restent encore largement méconnues dans l'Hexagone, malgré les efforts entrepris depuis une décennie pour assurer leur réception critique. Cette situation renvoie d'ailleurs aussi à une difficulté sémantique. En anglais, la *deliberation* est une discussion où toutes les données d'un problème sont soigneusement pesées, et ce n'est que dans des cas particuliers qu'elle aboutit à la décision. L'adjectif *deliberative* ne diffère pas sensiblement de cette signification. La *deliberative democracy* peut suivre cette acception courante : elle implique avant tout l'idée qu'une discussion éclairée doit constituer le centre de la dynamique démocratique, et ne se situe pas sur le terrain de l'opposition entre décision et consultation. En français, comme le notait B. Manin dès 1985, le mot de délibération a en revanche deux sens différents : d'un côté, dans le vieux français, la délibération est avant tout la décision et c'est en ce sens que l'on dit encore d'une Assemblée qu'elle est délibérative. De l'autre, dans l'usage courant, la délibération est souvent comme en anglais la discussion réfléchie qui précède la prise de décision. Cette dualité sémantique rend plus difficile l'usage du terme de démocratie délibérative, au moins dans un public élargi. Le croisement des approches au niveau européen a ainsi permis de mettre au jour l'existence d'une différence persistente de vocabulaire pour qualifier les dispositifs visant la participation du public à la délibération : alors que le concept de démocratie délibérative s'est imposé, à partir des théories anglo-américaines, à de nombreux contextes nationaux, c'est le terme de démocratie participative qui prévaut en France, la délibération continuant à être perçue comme relevant du monde des représentants élus.

C'est cependant pour des raisons qui renvoient d'abord à des cloisonnements nationaux et disciplinaires que deux voies de réception potentielle du paradigme délibératif n'ont que peu été empruntées. Au début des années 2000, un ouvrage de M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe, portant sur les dynamiques « dialogiques » pouvant se développer via la formation de « forums hybrides » sur les questions scientifiques et techniques, eut un écho non négligeable. Assez proche par son inspiration des théories de la démocratie délibérative, il ne faisait pourtant aucune référence explicite à celles-ci et les recherches qu'il a suscitées n'ont guère modifié la donne de ce point de vue. Dix ans plus tôt, l'une des œuvres majeures de la sociologie française contemporaine avait

abordé frontalement la façon dont les citoyens se critiquent mutuellement et justifient publiquement leurs actions en faisant référence à des univers normatifs, afin de tenter de régler pacifiquement leurs différents et pour tester la légitimité des diverses hiérarchies sociales. Ce geste théorique a fortement contribué à nourrir des travaux empiriques mais philosophiquement informés qui portent sur la façon de parler en public, sur l'organisation des débats dans des assemblées de tout ordre, ou encore sur les discussions à l'intérieur des mouvements sociaux. Cependant, ce courant de recherche n'a tenté qu'à la marge d'établir un échange raisonné avec les théories de la démocratie délibérative, alors même qu'il était souvent travaillé par des questions assez similaires – à commencer par celle du rapport entre critique et domination.

Depuis une quinzaine d'années, bien des controverses qui ont animé le paradigme délibératif anglo-saxon ont dû faire face à une objection centrale : comment une délibération juste et inclusive, et partant une démocratie réellement délibérative, sont-elles possibles dans une société marquée par des inégalités structurelles fondamentales ? Trois débats internes ont en particulier contribué à nourrir ces interrogations : comment définir la délibération et qu'est-ce qu'une délibération de qualité ? Comment articuler délibération et action collective, et quels sont les moyens les plus efficaces du changement social ? Comment la délibération peut-elle affecter la société dans son ensemble si les conditions procédurales de son épanouissement le plus entier suppose de la confiner à des mini-publics microscopiques ? S'ils ont permis d'ouvrir des pistes de recherche, il faut convenir que ces deux derniers débats n'ont pas encore débouché sur des élaborations majeures, et que seul le premier a permis d'atteindre des résultats véritablement concluants.

#### ***4.2. Photographie et film comme outils de participation dans le champ urbain***

Dans le cadre du programme de recherche « Aménagements urbains et dispositifs participatifs » nous développons une réflexion sur les usages de l'image dans la recherche urbaine. Cette réflexion fait suite aux résultats d'un séminaire organisé par Cécile Cuny en 2011 dans le cadre d'un programme de formation-recherche du Centre Interdisciplinaire d'Etudes et de Recherches sur l'Allemagne (<http://photographierlaville.hypotheses.org>). Les travaux menés dans ce cadre, centrés sur la photographie, ont été élargis à la vidéo en vue de produire un état des lieux des usages de ces deux médias comme outils de participation dans le champ urbain (cf. annexe 4). **Le principal résultat de cet état des lieux consiste à voir dans les images photographiques et filmiques des inscriptions visuelles du savoir dont le pouvoir est ambivalent.**

Dans le champ urbain, les images photographiques et filmiques sont en effet utilisées dans un nombre croissant de dispositifs participatifs et contribuent à faire exister dans l'espace du projet urbain des savoirs qui en étaient jusque là exclus. La discipline urbanistique a en effet codifié, au fil de son histoire et de son institutionnalisation, une imagerie spécifique qui combine trois objectifs : connaître, penser, agir. La photographie et le film ne font que très marginalement partie de cette imagerie parce que ces deux médiums sont associés à la perception commune dont les urbanistes souhaitent précisément se démarquer. Le recours à ces deux médiums dans les expériences d'urbanisme participatif contemporaines témoigne ainsi d'un retour du sensible en urbanisme, qui passe en particulier par la prise en compte croissante de l'expérience commune et des « savoirs d'usage » dans l'élaboration des projets urbains. Dans de nombreuses expériences, la photographie et le film sont en effet mobilisés pour servir de support à l'exploration d'un territoire puis au test de propositions à partir de situations expérimentées quotidiennement par les participants. La photographie et le film sont également de plus en plus associés aux systèmes de visualisation « experts » dans les démarches participatives contemporaines afin de nourrir la dynamique délibérative en croisant des données de sources hétérogènes.

Toutefois, les administrations publiques ou les équipes de maîtrise d'œuvre utilisent très souvent la photographie et le film comme des supports auxquels le public peut s'identifier, dans le cadre de démarches de communication où la frontière entre information et manipulation est parfois très ténue, même si ce type d'usages ne s'avère pas toujours impropre à la participation. Lorsque la photographie et le film sont mobilisés dans le cadre de la communication sur un projet urbain, elles posent en effet les mêmes problèmes que l'imagerie virtuelle en 3D qui s'est progressivement imposée dans ce champ au détriment des systèmes plus classiques comme la cartographie, le dessin, les maquettes ou les schémas : elles servent moins à simuler les différents aspects d'un projet, compte-tenu des incertitudes inhérentes aux conditions de sa réalisation puis de son appropriation sociale, qu'à le figer, avant-même sa réalisation, dans une image qui pourra ensuite servir à le commercialiser. Cependant, cette critique est nuancée par les expériences d'urbanisme participatif qui exploitent la capacité de la photographie et du film à créer des effets de réel. Dans plusieurs expériences, la photographie est utilisée comme un support d'identification ou de rejet qui permet de cerner les représentations projetées sur un territoire par ses habitants. Dans d'autres cas, la capacité des images photographiques et filmiques à favoriser l'identification des participants aux situations qu'elles représentent est présentée comme un vecteur de leur implication dans les débats. Enfin, dans les expériences où photographie et vidéo sont combinées à des systèmes de représentations « experts » comme les systèmes d'information géographique, elle facilite l'appropriation de ces outils et les informations qu'il renferme.

### 4.3. *Délibération, participation et représentation politique*

Un autre angle d'approche sur les rapports à la fois complémentaires et en tension de la démocratie délibérative et de la démocratie représentative a impliqué d'analyser comment des dynamiques de représentation sont à l'œuvre dans les procédures participatives et délibératives. En effet, mener une étude sur les professionnels de la participation amène nécessairement à nuancer la vision selon laquelle la démocratie participative serait rétive à toute forme de personnalisation de la parole politique. Les dispositifs dans lesquels des professionnels de la participation interviennent ne peuvent être vus comme des forums libres où la parole de chaque participant serait anonyme et interchangeable, la présence de professionnels créant une asymétrie *a priori*. Cependant, cette asymétrie ne saurait être immédiatement plaquée sur celle existant entre professionnels et amateurs ou entre clients et fournisseurs de service. Comme dans d'autres métiers de service, les professionnels de la participation s'engagent dans les dispositifs participatifs à partir d'une position singularisée ; mais contrairement à ce qui peut avoir lieu dans d'autres univers professionnels, le public auquel ces professionnels se confrontent est d'un type bien particulier : ils sont là en tant que simples citoyens. En cela, le service proposé par les professionnels de la participation réside fondamentalement dans l'aide qu'ils apportent à l'expression authentique des idées, des souhaits et des opinions des citoyens, c'est-à-dire dans la mise en lumière d'une **parole au nom du peuple**.

Ainsi, le détour par l'étude des professionnels de participation a permis de révéler les liens entre deux domaines d'activité politique généralement considérés comme séparés : la **démocratie participative** et la **représentation politique**. Historiquement, la demande de participation politique s'est largement faite contre la monopolisation de la décision par des représentants élus<sup>28</sup>. Mais dès lors que l'on considère que la représentation ne va pas nécessairement de pair avec l'élection – comme le montre la position paradoxale des professionnels de la participation – il est possible d'ouvrir un nouveau champ d'étude : les formes de représentation politique au sein des dispositifs participatifs. Cette recherche, qui permet d'enrichir et de prolonger le projet principal, s'est orientée dans deux directions : d'abord, un **bilan des réflexions théoriques sur les manières de penser la représentation politique au-delà de l'élection** ; ensuite, l'**ouverture de nouvelles possibilités de recherches ethnographiques sur les dispositifs de participation**.

D'un point de vue théorique, renouveler l'étude des dispositifs participatifs par l'introduction de la

---

28 Carole Pateman, *Participation and democratic theory*, Cambridge London New York, Cambridge university press, 1970 ; Benjamin R. Barber, *Strong democracy: participatory politics for a new age*, Berkeley Los Angeles London, University of California press, 1984.

question de la représentation est une approche à la fois innovante et qui s'inscrit dans un mouvement plus large de renouvellement des théories de la représentation. La théorie démocratique a connu de nombreux bouleversements ces dernières décennies, en s'orientant vers les questions de délibération, de participation ou encore d'inclusion. L'idée de démocratie en a été considérablement enrichie, mais avec une conséquence indésirable : la mise entre parenthèse de la question de la représentation. Concept central de la théorie « réaliste » ou « descriptive » de la démocratie, qui en fait un synonyme de l'élection, la représentation politique a perdu sa centralité, voire son intérêt, à mesure que cette théorie s'est trouvée dépassée. Cependant, de façon souterraine et éclatée, une série d'études est en train de remettre en cause cette minorisation de la représentation, non pas en réaffirmant la théorie réaliste et le primat de l'élection, mais au contraire en réévaluant les possibilités ouvertes par les transformations théoriques récentes pour **repenser la représentation au-delà de l'élection**<sup>29</sup>. Dans cette perspective, un numéro de la revue *Raisons politiques*, publié en 2013, a été coordonné par deux chercheurs du projet (cf. annexe 9). Il a permis de faire le bilan de ces avancées théoriques et de formuler des propositions nouvelles.

Cette approche théorique s'est doublée d'une réflexion plus large sur les formes de représentation politique au sein des dispositifs participatifs. Cela a été en partie l'objet d'une journée d'études intitulée « Expériences de porte-parole », qui s'est tenue à Paris le 12 juillet 2013 (cf. annexe 11). Dans une optique comparatiste, on s'est interrogé à cette occasion sur la manière dont des personnes n'ayant pas été autorisées par une procédure électorale peuvent parler ou agir au nom du peuple ou d'un groupe social, en particulier dans des espaces habituellement considérés comme relevant de la participation politique directe : mouvements sociaux, assemblées de démocratie locale, forums participatifs, etc. Cette approche ethnographique et sociologique des croisements entre participation et représentation a par ailleurs fait l'objet de la construction d'un projet de recherche proposé dans le cadre de la MSH Paris Nord, intitulé « Participation et représentation dans les mouvements sociaux urbains (France, Allemagne, Brésil, Chine, Inde) » (cf. annexe 12).

A l'intersection de ces deux axes, et donc des approches théoriques et empiriques, le choix a été fait de lancer un large chantier de recherche sur la représentation politique, en proposant la constitution d'un groupe de recherche dédié à la représentation politique au sein de l'Association française de science politique. Cette proposition a été acceptée, débouchant sur la création du GRePo, le groupe de projet AFSP sur « la représentation politique : histoire, théories, mutations contemporaines ». Ce

---

29 Nadia Urbinati et Mark E. Warren, « The Concept of Representation in Contemporary Democratic Theory », *Annual Review of Political Science*, vol. 11, juin 2008, p. 387-412

projet, qui compte actuellement 80 membres venant de différents pays et disciplines, a organisé en 2012-2013 un séminaire largement international, une journée d'études sur la participation en Chine et une journée d'études sur les porte-parole (annexe 13).

#### **4.4. Participation, représentativité et tirage au sort**

##### **4.4.1. Réflexions générales**

L'une des tensions entre démocratie délibérative et démocratie représentative se note dans la réintroduction du tirage au sort dans de nombreuses expériences participatives contemporaines. Celles-ci se multiplient en France comme à l'échelle internationale. Les critiques déplorent une dérive « populiste » : leurs réactions ne témoignent-elles pas plutôt d'une peur de la démocratie ? En effet, alors que l'idéal démocratique progresse dans le monde, les « vieilles démocraties » sont en crise. Les énergies civiques passent de plus en plus en dehors des partis. Pour en prendre la mesure de cette réémergence du tirage au sort en politique, il convient prendre du recul historique et théorique. Le tirage au sort a une longue histoire politique. Il constitue l'une des dimensions, trop souvent oubliée, du gouvernement du peuple. Florissant dans la démocratie athénienne, longtemps consubstantiel de la tradition républicaine, pourquoi a-t-il été réservé aux jurys d'assises après les révolutions française et américaine ? Pourquoi fait-il retour aujourd'hui, et quelle peut être sa légitimité dans le monde contemporain ? A quelles conditions peut-il contribuer à rénover la démocratie, à la rendre plus participative et plus délibérative ? Les mini-publics tirés au sort peuvent-ils s'articuler aux nouveaux mouvements sociaux ? Une comparaison historique sur les usages du tirage au sort fait-elle sens ?

En s'appuyant sur des travaux historiques et sur des recherches de terrain, il est important de procéder à une reconstruction systématique de l'histoire du tirage au sort en politique d'Athènes à nos jours. Il s'agit d'en analyser les différents sens et d'étudier les dynamiques dans lesquelles la sélection aléatoire des charges politiques est intervenue.

Des logiques politiques nouvelles sont en train d'émerger. La démocratie des modernes, qui se pensait seulement à travers l'élection, laisse la place à des dynamiques plus complexes. Si la politique retrouvait sa crédibilité et sa légitimité, ne pourrait-elle pas regagner plus de poids face aux forces du marché et aux pesanteurs bureaucratiques ? Face à un *statu quo* intenable, il s'agit de

prendre au sérieux les expérimentations les plus novatrices. Cette réflexion a débouché sur la publication d'une monographie aux éditions La Découverte (Yves Sintomer, *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Paris, 2011).

#### 4.4.2. L'abandon du tirage au sort à Strasbourg

« ...on veut absolument élargir le cercle des gens qui participent, et quand on élargit, il faudrait tirer au sort ? » (la chef de projet de l'atelier urbain)

De ce point de vue, les aléas du recours au tirage au sort dans le cas strasbourgeois sont significatifs. Son usage y a été envisagé et employé dans le cadre d'une consultation organisée après une importante mobilisation de riverains et d'usagers des Bains municipaux, établissement municipal ancien de piscine et de bains dont la municipalité envisage la remise aux normes par la délégation de service public à une entreprise privée. Il ne s'agissait donc pas de créer un dispositif permanent de consultation par la sélection par tirage au sort des inscrits sur les listes électorales, par exemple. La chef de projet de l'atelier urbain et son supérieur hiérarchique souhaitaient initialement ne pas associer uniquement les représentants associatifs mobilisés contre ce projet à son examen consultatif, mais mettre en avant d'autres « habitants » authentiques. Ils ont donc disposé une urne dans cet établissement de bains afin que ceux de ses usagers qui le désiraient puissent informer la mairie de leur souhait de participer à un éventuel groupe de travail sur cette réhabilitation. Environ 200 bulletins ont été déposés, parmi lesquels il a été procédé à un tirage au sort de 32 noms, répartis en deux groupes de 16, l'un « titulaire », l'autre « suppléant » en cas de défection du titulaire. Or ce tirage au sort s'est soldé par un échec aux yeux de la coordinatrice puisque seules 5 personnes au final ont manifesté leur intérêt pour le groupe de travail.

Or l'un des reproches adressés par le cabinet du maire aux organisateurs de l'atelier urbain est le **faible nombre de participants** que celui-ci mobilise finalement. Bien qu'il constitue une technique « participative » fortement légitime, que la coordinatrice souhaitait mettre en avant, le tirage au sort apparaissait donc comme une contrainte superflue lorsqu'il s'est agi d'organiser un « groupe de travail » prospectif. Celui-ci a donc été constitué par un appel à candidatures à partir des listings existants de personnes déjà identifiées comme « motivées » par l'assistance à des dispositifs municipaux de « participation » (liste des participants aux conseils de quartier, liste des personnes nouvellement touchées dans le cadre des formats de l'atelier urbain). L'appel à candidatures ayant

reçu environ 90 réponses sur une liste d'environ 1100 personnes, l'intégralité de ces 90 personnes a été invitée à participer au « groupe de travail ». Les deux premières réunions organisées jusque là se déroulent donc en répartissant en une dizaine de groupes ces participants, et en leur adjoignant l'aide d'une « personne ressource » et d'un membre des services de la direction de la Démocratie locale, chargés d'animer en relançant les prises de parole quand c'est nécessaire. Ces groupes sont donc chargés de « travailler », entre eux.

C'est donc la faiblesse générale des effectifs habitants mobilisés par les dispositifs de participation qui explique l'**abandon de la méthode de tirage au sort** qui avait été envisagée.

#### **4.4.3. Une meilleure représentativité sociologique au-delà du tirage au sort ?**

Cependant, le point commun d'une fraction des nombreuses manifestations organisées dans le cadre de l'atelier urbain<sup>30</sup> est l'existence de moments où des groupes d'une dizaine de personnes, assis côte à côte, constitués par liens d'amitié et par hasard, ou bien **intentionnellement assemblés sur une base « représentative »** par les coordinatrices de l'atelier urbain (distribution des moins de 50 ans et des femmes dans chaque groupe, puisque les hommes blancs plus âgés sont majoritaires), discutent « librement » entre eux sur le thème très ouvert de leur vision de l'avenir de la ville de Strasbourg, sur ce qu'il serait « intéressant » que la municipalité fasse à Strasbourg à l'avenir.

Les modes de consultation des habitants de l'atelier urbain tendent à sélectionner une population plus jeune, plus féminine, à plus fort capital culturel, que celle des conseils de quartier. Mais une fraction de ces personnes est aussi susceptible de devenir prestataire de service pour le compte de la municipalité ou sollicite régulièrement des subventions : étudiants en arts décoratifs, architectes, éco-conseillers, jeunes artistes (metteuse en scène, photographes, danseurs et danseuses), responsables d'associations à vocation « culturelle » et « sociale »<sup>31</sup>, auxquels s'ajoutent des hommes retraités plus âgés, très diplômés, professionnels de l'action publique par leur activité antérieure dans des services des collectivités locales ou de l'Etat.

La chef de projet ou coordinatrice de l'atelier urbain revendique un **élargissement de la participation** par rapport aux comités de quartier : elle met en avant le fait que les animations ou

---

30 Les autres manifestations peuvent être rapprochées de dispositifs « d'animation » (expositions photographiques, ateliers de dessin ou d'écriture).

31 Il existe en Alsace un régime local des associations, qui les autorise à faire des profits et fait donc des associations alsaciennes de véritables entreprises. Les partenaires associatifs sont donc nombreux et puissants et constituent une clientèle importante dont la gestion est complexe pour la ville.

les formats de l'atelier urbain attirent des étudiants, de jeunes actifs et des femmes, souvent marginaux voire absents dans les dispositifs participatifs plus traditionnels. Nous avons observé que les propos échangés au cours de ces discussions de l'atelier urbain sont caractérisés par des propositions plutôt homogènes ou même similaires, et que des propos qui ressortiraient comme polémiques, excessifs ou radicaux, sont vite écartés par les participants eux-mêmes. Comment expliquer cette forme des discours ?

Il serait sans doute possible de définir des « clusters » d'opinions consensuelles en fonction des classes d'âge et groupes sociaux majoritaires dans chaque format participatif (voir aussi Michelat et Simon, 2004 ; Brugidou, 2008). Pour qu'émerge une opinion commune, un discours commun, il est nécessaire que les dispositifs concentrent des groupes socialement homogènes, qui donnent d'ailleurs à l'initiateur ou l'animateur municipal une impression d'enthousiasme participatif sans confusion ni affrontement. L'un des effets de cette homogénéité sociale et discursive est que pour la chef du projet atelier urbain, il est plus aisé de produire des synthèses des discours produits lors de ces réunions et de les présenter à son supérieur hiérarchique et aux élus comme autant de prémisses de futurs projets auxquels aspirent clairement les habitants.

Dans cette recherche, nous avons mis à l'épreuve l'idée selon laquelle les comités de quartier voient s'exprimer l'**intérêt consensuel et globalement accepté** par l'assemblée de personnes soucieuses de la défense de leur propriété, méfiantes vis-à-vis de constructions ou de travaux qui risquent de dégrader la valeur de leur bien ou même d'en rendre moins privée la jouissance, préservant un certain entre-soi social.

Les « débats dirigés » l'un des formats de l'atelier urbain, rassemblent des personnes plus jeunes, étudiants non salariés ou anciens jeunes actifs qui ont repris leurs études, majoritairement des femmes. Les opinions que ces personnes expriment – préoccupation pour davantage de nature en ville, pour une certaine mixité sociale, pour davantage de liberté pour entretenir un potager ou même élever quelques poules en ville, aspiration à la construction d'immeubles d'habitation incluant des espaces mutualisés tels que buanderie, terrasse, etc. – peuvent alors être analysées comme opinions consensuelles de jeunes encore sans revenus fixes ou à faibles revenus, anticipant la difficulté d'obtenir une position salariée ou de devenir propriétaires de leur logement ?

Nous avons également remarqué qu'au cours de ces « débats dirigés », les individus en minorité qui exprimeraient une opinion divergente en dehors de ces positions consensuelles se voient

immédiatement critiqués et remis à leur place par les autres personnes, et finissent par ne plus intervenir. Par exemple, visite et débat dirigé du dimanche 23 octobre matin, groupe d'une quinzaine de personnes : un homme seul ne résidant pas au centre-ville tient des propos qui pouvaient être interprétés comme méfiants à l'égard des jeunes, particulièrement lorsqu'ils sont issus de l'immigration. L'ensemble des autres participants, sans intervention de l'animatrice, de manière convergente, a pris la parole successivement ou simultanément afin de marquer leur opposition à ces paroles. Les représentants de l'atelier urbain, sa coordinatrice et le directeur du Pôle, après avoir tenté d'encourager la prise de parole de chaque personne, ont assisté à la mise à l'écart sans oser intervenir. Le tour de parole de l'homme étant passé, il n'a pas repris la parole à leur invitation ensuite et n'est pas non plus intervenu de son propre chef dans la suite de la discussion.

## 6. Publications et communications

### 6.1. Liste des publications

**Virginie Anquetin**, « La construction de la façade honorable d'une municipalité », à paraître en 2012 dans le dossier « Façades institutionnelles », *Sociétés contemporaines*, en cours de soumission.

**Aurélien Berlan** (dir.) *La ville* de Max Weber, nouvelle traduction et édition critique, La Découverte, Paris, 2014.

**Aurélien Berlan**, « Introduction », in *La ville* de Max Weber, La Découverte, Paris, 2014.

**Cécile Cuny**, « Quels critères de réussite pour la participation politique dans le cadre du développement durable ? », in Heinrich Böll Stiftung, *Participation à la protection urbaine du Climat. Réponses des municipalités européennes*, 2011, p. 36-42.

**Cécile Cuny**, « L'atelier de projet Danube de la ville de Strasbourg », in Heinrich Böll Stiftung, *Participation à la protection urbaine du Climat. Réponses des municipalités européennes*, 2011, p. 92-97.

**Cécile Cuny**, « La légitimité du "savoir d'usage" dans les dispositifs participatifs locaux : le conseil des habitants de Marzahn Nord, Berlin-Est », in Agnès Déboulet, Héloïse Nez (dir.), *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Paris, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Res Publica, 2013, p. 85-93.

**Cécile Cuny**, Héloïse Nez (dir.), *La photographie et le film : antidotes à la domination politique ?*, *Participations*, vol. 2, n° 3, 2013.

**Cécile Cuny**, Héloïse Nez, « La photographie et le film : des instruments de pouvoir ambivalents », *Participations*, vol. 2, n° 3, 2013, p. 5-46.

**Cécile Cuny**, *Changement urbain et démocratie participative à Berlin. Ethnographie du grand ensemble de Marzahn*, Paris, Editions de la MSH, collection Dialogiques, à paraître en 2014.

**Cécile Cuny**, Alexa Färber, Ulrich Hägele (dir.), *Fotografie und städtischer Wandel, Fotogeschichte*, Heft 131, 2014 (à paraître).

**Cécile Cuny**, Sylvaine Conord (dir.), *Photography as a research method in urban studies*, *Visual*

*Ethnography*, vol. 3, n° 2, 2014 (à paraître).

**Cécile Cuny**, « Rénovation urbaine et désaffiliation politique. Le cas d'un grand ensemble à Berlin-Est », in Agnès Déboulet, Christine Lelévrier (dir.) *Rénovation urbaine en Europe : démocratie et mixité sociale*, Paris, PUR, à paraître en 2014.

**Samuel Hayat**, « Démocratie participative et impératif délibératif : enjeux d'une confrontation », in M.-H. Bacqué et Y. Sintomer (éds.), *La démocratie participative : histoires et généalogies*, La Découverte, 2011.

**Samuel Hayat**, « Participation, discussion et représentation : l'expérience clubiste de 1848 », *Participations* n°3, 2012.

**Samuel Hayat**, « La représentation inclusive », *Raisons politiques*, n°50, 2013.

**Samuel Hayat**, « Démocratie agonistique » in *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, en ligne, 2013.

**Samuel Hayat**, « Reconstruire l'égalité », *Critique*, (à paraître).

**Samuel Hayat**, « Rethinking representation, citizenship and identity : towards a radical pluralism » in Manuel Toscano and Jan Harald Alnes (dir.), *Varieties of Liberalism : Contemporary Challenges*, Cambridge Scholars Publishing (à paraître)

**Samuel Hayat, Yves Sintomer** (dir.), « La représentation politique », dossier de *Raisons politiques*, n° 50, 2013.

**Samuel Hayat, Yves Sintomer**, « Repenser la représentation politique aujourd'hui », *Raisons politiques*, n° 50, 2013.

**Yves Sintomer**, *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, La Découverte, coll. Poches, Paris, 2011, 293 p.

**Yves Sintomer**, E. Ganuza, *Democracia participativa y modernización de los servicios públicos : Investigación sobre las experiencias de presupuesto participativo en Europa*, La Découverte/TNI (Amsterdam), 2011, 243 p. (disponible en e-book : <http://www.tni.org/es/tnibook/democracia-participativa-y-modernizaci%C3%B3n-de-los-servicios-p%C3%BAblicos-ebook>).

**Yves Sintomer**, R. Traub-Merz et J. Zhang (dir.) *Participatory Budgeting in Asia and Europe. Key Challenges of Deliberative Democracy*, en chinois, China Social Science Press, Pékin, 2011.

**Yves Sintomer, Julien Talpin** (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité. Le Poitou-Charentes mis en perspective*, Presses Universitaires de Rennes, coll. Res Publica, Rennes, 2011, 184 p.

M.H. Bacqué, **Yves Sintomer** (dir.), *La démocratie participative : histoire et généalogie*, La Découverte, coll. Recherches, Paris, 2011, 288 p.

**Yves Sintomer, Julien Talpin** (dir.), *Démocratie délibérative*, *Raisons politiques*, Presses de la FNSP, 42, mai 2011.

**Yves Sintomer**, « Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? », *Participations. Revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté*, 1, De Boeck, octobre 2011, p. 239-276.

**Yves Sintomer, Julien Talpin**, « Editorial : La démocratie délibérative face au défi du pouvoir », in *Raisons politiques*, 42, mai 2011, p. 1-13.

**Yves Sintomer**, « Tirage au sort et politique : de l'autogouvernement républicain à la démocratie délibérative », in *Raisons politiques*, 42, mai 2011, p.159-185. Version espagnole : « Selección aleatoria, autogobierno republicano y democracia deliberativa » in *Enrahonar* (Barcelone), octobre 2011.

Anja Röcke, **Yves Sintomer, Julien Talpin**, « Participatory Democracy or "Proximity« Democracy" ? The 'High School Participatory Budget' in Poitou-Charentes, France », in Y. Sintomer, R. Traub-Merz, J. Zhang (dir.), *Participatory Budgeting in Asia and Europe. Key Challenges of Deliberative Democracy*, China Social Science Press, Pekin, 2011. Version française amplifiée et mise à jour in J. Talpin, Y. Sintomer (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité. Le laboratoire du Poitou-Charentes mis en perspective*, Presses Universitaires de

Rennes, Rennes, 2011, p. 27-42.

**Julien Talpin, Yves Sintomer**, « Introduction. Équiper ou dépasser la proximité ? Les pratiques participatives régionales à la lumière de l'expérience de Poitou-Charentes », in J. Talpin, Y. Sintomer (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité. Le laboratoire du Poitou-Charentes mis en perspective*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2011, p. 11-26.

Marie-Hélène Bacqué, **Yves Sintomer** « Introduction : le temps long de la participation », in M.H. Bacqué, **Y. Sintomer** (dir.), *La démocratie participative : histoire et généalogie*, La Découverte, Paris, 2011, p. 9-35.

**Yves Sintomer** « Démocratie délibérative, démocratie participative : l'histoire contrastée de deux catégories émergentes », in M.H. Bacqué, Y. Sintomer (dir.), *La démocratie participative : histoire et généalogie*, La Découverte, Paris, 2011, p. 111-133.

**Yves Sintomer**, Carsten Herzberg, Anja Röcke, Giovanni Allegretti, « Transnational Models of Citizen Participation : The Case of Participatory Budgeting », *Journal of Public Deliberation*, vol. 8, 2, 30/12/2012.

**Yves Sintomer**, « Petite histoire du tirage au sort en politique d'Athènes à la Révolution française », *La Vie des idées*, 09/04/2012, <http://www.laviedesidees.fr/Petite-histoire-du-tirage-au-sort.html>.

Donatella della Porta, Joan Font, **Yves Sintomer** (dir.), « Methodological Challenges in Participation Research », dossier de la *Revista internacional de sociología*, CSIC, Madrid, vol. 20, n. extra 2, décembre 2012.

Donatella della Porta, Joan Font, **Yves Sintomer** « Presentation : Methodological Challenges in Participation Research », *Revista internacional de sociología*, CSIC, Madrid, vol. 20, n. extra 2, décembre 2012, p. 9-18.

**Yves Sintomer**, Rudolf Traub-Merz et J. Zhang, (dir.), *Participatory Budgeting in Asia and Europe. Key Challenges of Participation* (en coll.), Palgrave, Houndmills, Basingstoke/New York, 2013.

**Yves Sintomer**, « Les sens de la représentation politique : usages et mésusages d'une notion », *Raisons politiques*, Presses de Science Po, 50, mai 2013, p. 13-34.

**Yves Sintomer**, « Prefácio. Os orçamentos participativos e o futuro da democracia », in L. Fedozzi et alii, *Orçamento participativo de Porto Alegre. Perfil, avaliação e percepções do público participante*, Hartmann/Observa Porto Alegre, Porto Alegre, 2013, p. 9-12.

**Yves Sintomer**, « Tirage au sort et démocratie délibérative. Une piste pour renouveler la politique au XXI<sup>e</sup> siècle ? », in J. Elster, A. Le Pillouer (dir.), *A quoi servent les élections ?*, PUF, Paris, 2013, p. 73-90.

Joan Font, Donatella della Porta, **Yves Sintomer** (dir.), *Local participation in Southern Europe: Causes and Consequences*, Rowman & Littlefield, Washington D.C., 2014.

**Yves Sintomer**, Paula Diehl, **Samuel Hayat** (dir.), « La représentation politique/die politische Repräsentation », dossier de *Trivium*, printemps 2014.

Paula Diehl, **Yves Sintomer**, **Samuel Hayat**, « Introduction », *Trivium*, mai 2014.

**Yves Sintomer**, « Prendre les décisions autrement. Réflexions à partir des conférences de citoyens », in P. Rosanvallon (dir.), *Science et démocratie*, Odile Jacob, Paris, 2014.

**Yves Sintomer**, « La révolution du tirage au sort », in A. Jenni (dir.), *Le monde au XXII<sup>e</sup> siècle. Utopies pour après-demain*, PUF, Paris, 2014, p. 35-42.

**Julien Talpin**, *Schools of democracy. How ordinary citizens (sometimes) become competent in participatory budgeting institutions*, Colchester: ECPR Press, 2011.

**Julien Talpin**, « Délibérer pour quoi faire ? De l'assemblée participative électronique des régions Poitou-Charentes, Toscane et Catalogne au Parlement Européen », in J. Talpin, Y. Sintomer (eds), *La démocratie participative au-delà de la proximité. Le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 91-109. **Julien Talpin**, « What can ethnography bring to the study of deliberative democracy ? Evidence from the study on the impact of participation on actors », *Revista Internacional de Sociologia*, 70 (2), 2012, p. 143-163.

**Julien Talpin**, « When democratic innovations let the people decide: An evaluation of co-governance

experiments » in B. Geissel, K. Newton (eds.), *Evaluating Democratic Innovations. Curing the Democratic Malaise*, London: Palgrave MacMillan, 2012.

**Julien Talpin**, « When democratic innovations let the people decide: An evaluation of co-governance experiments » in B. Geissel, K. Newton (eds) *Democratic innovations*, London: Routledge, 2012.

**Julien Talpin**, Daniel Céfai, Marion Carrel (eds), « Ethnographies de la participation », *Participations*, 2012-3.

**Julien Talpin**, Paula Cossart, William Keith (eds), « Historiciser la démocratie délibérative », *Participations*, 2012-2.

**Julien Talpin**, « La maison du peuple comme espace de politisation. Etude de la coopérative La Paix à Roubaix (1885-1914) », *Revue française de science politique*, vol. 62, n°4, 2012, p. 583-610.

## 6.2. Liste des conférences et communications à des colloques ou journées d'étude

### Virginie Anquetin

- « La construction électorale de la demande sociale », Journée d'études Politique et dynamique des territoires, Maison des sciences de l'homme d'Alsace (MISHA), Strasbourg, 26/09/2011.
- « Produire le consensus. Les usages politiques du discours scientifique dans les dispositifs de concertation en matière de prévention des pollutions industrielles », séminaire interdisciplinaire AMETHIST, Institut de géographie alpine, Grenoble, 09/06/2011.

### Cécile Cuny

- « Immersion et explication par la photographie ? Analyse visuelle d'une séquence de onze portraits photographiques », colloque « En Immersion », CRAPE, IEP de Rennes, 27-29/11/2013
- « Eléments pour une sociologie visuelle des rapports au quartier », Journée d'étude « Circulations, références, emprunts : quelle(s) culture(s) visuelle(s) dans les études urbaines ? », Lab'Urba/LVMT, Institut d'Urbanisme de Paris, 01/03/2013.
- « Participation et politiques urbaines en Allemagne », Intervention au Conseil Parisien de la Démocratie Participative, 21/03/2012.
- « Berlin, laboratoire de la participation ? », Intervention au Pôle-Ressource Politique de la Ville du Val d'Oise, Atelier *Participation : où en est-on avec le pouvoir ?*, 13/03/2012.
- « La photographie dans le récit ethnographique », Colloque *Photographier la ville contemporaine (19<sup>e</sup>-21<sup>e</sup> siècles)* organisé par le CRESPPA-CSU, le LAVUE et l'Université HafenCity de Hambourg avec le soutien du CIERA, de la MSH Paris-Nord, de la région Ile-de-France et l'Université Paris 8/PUCA, Nanterre, 8-9/12/2011.
- Table ronde sur la participation dans les politiques urbaines durables, Conférence *Co-produire la ville aujourd'hui ?*, organisée par le CETE du Sud-Ouest, le Ministère du Développement durable et la CUS dans le cadre du Club des Eco-quartiers, Strasbourg, 19/05/2011.

### Samuel Hayat

- Cycle de journées d'étude « Participation et délibération au prisme de l'histoire » (avec Marion Carrel, Paula Cossart et Julien Talpin), Maison européenne des sciences de l'homme et de la société, Lille, 09/09, 14.10 et 04/11/2013.
- Organisation du panel « Democratic Innovation and Theories of Political Representation » (avec Charles Girard), Congrès de l'European Consortium for Political Research, Bordeaux, 5-7/09/2013.
- Journée d'étude « Expériences de porte-parole » (avec Charles Girard et le GRePo), Paris, 12/07/2013.
- Organisation de la section thématique « La représentation politique au-delà de l'élection » (avec Charles Girard), Congrès de l'Association française de science politique, Paris, 9-11/07/2013.
- Organisation du séminaire du groupe de projet AFSP « La représentation politique : histoire, théories, mutations contemporaines » (GRePo) (avec Virginie Dutoya, Emilie Frenkiel, Yves Sintomer et Stéphanie Tawa Lama-Rewal), 2012-2013.
- « Inclusive representation. A radical democracy perspective. », Colloque « Ideas and Realities of Democracy », Mariehamn, 26-27/09/2013.
- « The rhetoric of representativeness », Colloque « Rhetoric, between the theory and practice of politics », Minho, 21-22/06/2013.
- « Gouvernement représentatif et gouvernement participatif », Atelier du CESPRA (EHESS), Paris, 25/02/2013.
- « La volonté et l'intérêt: les transformations de la représentation, XVIIe-XIXe siècles », Colloque « Représentation politique et transformations de la citoyenneté, XVIIe-XXe siècles », Bordeaux, 03-04/12/2012.
- « Plural representation : an alternative model of citizenship and deliberation », Atelier « Ethics, Rhetoric and Democracy », Tromsø, 24-27/08/2012.
- « La représentation politique et l'invention de la modernité », Atelier doctorant LabTop, Université Paris 8, 07/11/2011
- « La manifestation comme inclusion dans la délibération », colloque « le tournant délibératif », EHESS, 06/2011. Responsables : Loïc Blondiaux, Bernard Manin et *alii*.

- « La représentation contre le gouvernement représentatif », journée d'étude « Penser la représentation à l'aune de la démocratie », 05/2011.

### Yves Sintomer

- « La représentation politique », séminaire Trivium/GREPO-AFSP, EHESS, 27/05/2014. Responsable : H. Bruhns.
- « La participation citoyenne est-elle l'apanage de l'élite ? », table-ronde introductive au « Rendez-vous national des forces vives de la participation citoyenne », Institut du nouveau monde, Montréal, 09/05/2014. Responsable : M. Venne.
- « Tirage au sort et démocratie », Séminaire « Représentation politique et pratique démocratique », chaire « Mondialisation, citoyenneté, démocratie » - département de sociologie, UQAM, 07/05/2014. Responsables : F. Dupuis-Deri, J. Y. Thériault.
- « La crise de la représentation politique et le futur de la démocratie », Séminaire « Représentation politique et pratique démocratique », chaire « Mondialisation, citoyenneté, démocratie »-département de sociologie, UQAM, 07/05/2014. Responsables : F. Dupuis-Deri, J. Y. Thériault.
- « Political representation and the future of democracy », Ash Center for Democratic Governance and Innovation, Harvard Kennedy School, 24/04/2014. Responsable: A. Fung.
- « Participatory democracy and social transformation : a global view », Macedonia University, Department of International relations, Thessaloniki, 02/04/2014. Responsable : I. Kouskouvelis.
- « Governance in Areas of Limited Statehood », table-ronde, International Association for Political Science Students (IAPSS) World Congress 2014, Thessaloniki, 01/04/2014. Responsable : P. Aeppler.
- « Political representation and the future of democratic governance », key speaker, International Association for Political Science Students (IAPSS) World Congress 2014, Thessaloniki, 01/04/2014. Responsable : P. Aeppler.
- « La circulation internationale du *Community Organizing* », Séminaire « Le *Community Organizing*. Politisation et action dans les quartiers populaires », Université de Paris Ouest Nanterre, 13/02/2014. Responsables : M.H. Bacqué, H. Balazard, M. Carrel, J. Talpin.
- « Local governments in the European Union », Zhejiang University, Hangzhou, 20/01/2014. Responsable: Yu Jianxing.
- « Political representation and Participatory Budgeting », Zhejiang gongxue University, Hangzhou, 13/01/2014. Responsable: Shih Chunyu.
- « Démocratie cooptée, démocratie ébranlée: état critique », colloque « La démocratie: une idée à réinventer ? » Théâtre 95, Cergy-Pontoise, 07.12/2013. Responsable: A. Weber.
- « Some reflections on democratic innovation », Conférence « Délibérement, la ville. Dialogue franco-polonais », Centre for Deliberation, Institute of Sociology, Center for French Civilization, Warsaw University, 23-24/10/2013. Responsables: A. Przybylska, P. Gradwohl.
- « Prendre des décisions autrement ? Réflexions à partir des conférences de citoyens », Colloque « Science et démocratie », Collège de France, 17-18/10/2013. Responsables: P. Rosanvallon, J. Dalibard, D. Kerouedan, A. Prochiantz, A. Supiot.
- « Démocratie locale, démocratie participative : Quel futur pour la démocratie ? », Conseil de développement du Pays de Montbéliard et Agglomération, 26/09/2013. Responsable : J. El Rhaz.
- « Representacion, participation y deliberation: el legislativo y los procesos institucionales de participación », Ciclo de debate « 10 Anos da Comissão de Participação Popular », Assembleia Legislativa de Minas Gerais (ALMG), Belo Horizonte, 29-30/08/2013.
- « Participação em municípios de pequeno porte na Europa », séminaire international « A dinâmica de participação local no Brazil e na Europa : Experiências em Diálogo », Centro de Estudos Sociais Lisboa, 06-07/07/2013. Responsable : L. Avritzer.
- « Democratizar a democracia: 25 anos de Orçamento participativo no mundo: Europa », Conférence internationale « Cidadania para a sustentabilidade », OIDD, Lisbonne, 3-5/07/2013. Responsable : N. Dias.
- « Júris de Cidadãos », Cours de formation « Democracia participativa », Câmara Municipal de Cascais/In Loco, Cascais (Portugal), 02/07/2013. Responsable: N. Dias.
- „Die Krise der politischen Repräsentation und die Zukunft der Demokratie“, Institut für Sozialforschung, Francfort/Main, 17/06/2013. Responsables: A. Honneth, S. Blätter.
- « Participatory Budgeting: concepts and global trends », Deutsch-Russisches Begegnungszentrum/ Friedrich Ebert Stiftung, Saint-Petersbourg, 13/06/2013. Responsable: R. Traub-Merz.
- « Participatory Budgeting: concepts and global trends », Académie russe d'économie politique et d'administration, Iekaterinbourg, 11/06/2013. Responsables : S. Makowkina, R. Traub-Merz.

- « Participatory Budgeting: concepts and global trends », séminaire « Participatory Budgeting: concepts, international experiences and potentials for Russia », Université des Finances, Moscou, 10/06/2013. Responsables : E. Markina, R. Traub-Merz.
- « Les futurs de la démocratie », grand conférencier, 5ème congrès des associations francophones de science politique, Université du Luxembourg, 24/04/2013. Responsables : Ph. Poirier, Dumont, P. Dumont, R. Kies.
- « Le budget participatif, révélateur d'un malaise démocratique ? », 5ème congrès des associations francophones de science politique, Université du Luxembourg, 24/04/2013. Responsables : Ph. Poirier, Dumont, P. Dumont, R. Kies.
- « La démocratie participative : origines, dynamiques, impacts », Cycle de formation « Concevoir et animer un processus de concertation », Conseil général du Val-de-Marne, 08/04/2013. Responsable : C. Bedu.
- « Experiences with Democratic Control and Legitimacy », Journées d'étude "Debating Democratic Control and Legitimacy of Local Public Utilities", Universität Potsdam, 04-05/04/2013. Responsables : C. Cuny, C. Herzberg.
- « La participation citoyenne en Europe et dans le monde : état des lieux, pistes d'action », 10èmes rencontres nationale des Conseils de développement, Nantes, 14-15/02/2013.
- « La démocratie directe : histoire et conceptualité », Séminaire « Les institutions politiques », Ecole des mines, Paris, 11/02/2013. Responsable: P. Binczack.
- « Sortition and Politics: A Response to the Legitimacy Crisis of Representative Democracy ? », Hong Kong Chinese University, 22/01/2013. Responsable : W. Shaoguang.
- « Participatory Budgeting in the World : a Transnational View », Zhejiang gongxue University, Huangzhou, 13/01/2013. Responsable : S. Chunyu.
- « The Mutations of Political Representation and the Future of Democracy », Nankai University, Nankai, 11/01/2013. Responsable : Z. Guanglei.
- « The Mutations of Political Representation and the Future of Democracy », Tsinghua University, Beijing, 10/01/2013. Responsable : H. Jianyu.
- « Transformation of Democracy and the Challenges of Citizen Participation in Europe », Workshop « How to Make Good Citizen Participation Relevant in European Regions », European Institute for Public Participation/Land Baden-Württemberg/Robert Bosch Stiftung, Stuttgart, 5-6/12/2012. Responsable : P. Nanz.
- « Tirage au sort et politique : actualité de l'expérimentation démocratique », série de conférences « Villes et démocratie », Solidarité Cilles/librairie Terra Nova, Toulouse, 30/11/2012. Responsable : F. Schalchli.
- « Des dispositifs participatifs aux Indignés : de nouveaux types de représentants politiques ? » « Crise et mutations de la démocratie représentative », Journées « Participation et démocratie », Goethe Institut Toulouse/ Institut d'Études Politiques Toulouse (LASSP), 29/11-01/12/2012. Responsables : S. Norbert, E. Darras.
- « Crise et mutations de la démocratie représentative », Conférence inaugurale des Journées « Participation et démocratie », Goethe Institut Toulouse/ Institut d'Études Politiques Toulouse (LASSP), 29/11-01/12/2012. Responsables : S. Norbert, E. Darras.
- « Les budgets participatifs : un instrument de transformation sociale ? », Cours de Master « Gouvernance, participation et expertise », Jean-Philippe Leresche, Université de Lausanne, 06/11/2012.
- « Selección aleatoria, autogobierno republicano y democracia deliberativa », Ateneu, Barcelona, 04/10/2012. Responsable : J. Riba.
- « Innovation démocratique : comment faire évoluer la forme 'parti politique' », table-ronde, ENS Ulm, 26/09/2012. Responsable : L. Demurger.
- « Dinâmica da participação : Brasil, América Latina e Europa », II Workshop internacional do projeto "A Dinamica de participação local no Brasil", PRONEX/FAPEMIG/Universidade Federal do Minas Gerais, Belo Horizonte, 28-29/08/2012. Responsable : L. Avritzer.
- « Constituante, 6ème République : Quelles institutions pour une démocratie réelle ? », « Démocratie participative et éducation populaire ou comment développer la participation des citoyens » et « Pour une refondation démocratique », tables-ronde, université d'été d'ATTAC. Université de Toulouse le Mirail, 24-27/08/2012. Responsables : Th. Coutrot, F. Schalchli.
- « Participación ciudadana y representación democrática », Curso de verano, Universidad del País Vasco, San Sebastián, 25-26/06/21012. Responsable: R. Ajangiz.
- « Citizen participation and democratic representation. What response to the global Crisis ? », Conférence « Democracy & Resistance », Universität Giessen, 18-20/06/2012. Responsable : R. Kreide.
- « Crise et future de la démocratie », Forum Les Débats, Nancy, 14/06/2012. Responsable : V. Joalland.
- « Innovations in democracy : what directions ? », table-ronde, Conférence internationale « Deliberation : values, processes, institutions », Varsovie, Centre for Deliberation, Institute of Sociology, Université de Varsovie, 04-05/06/2012. Responsable : A. Przybylska.
- « Les mutations de la représentation démocratique », Colloque « Être curieux en sociologie », 24-25/05/2012, FUCaM/UCL-Mons. Responsable : B. Francq.
- « Les nouvelles figures de la représentation politique. Réflexions à partir de Max Weber » Centre Marc Bloch, Berlin, 16/04/2012. Responsables : L. Barbisan, K. Lichau, P. Veit.

- « La crise de la politique », PS dolois, Damparis, 29/03/2012. Responsable : Ph. Corrotte.
- « Community and Democracy », conférence conclusive du colloque « Community Organizing : de nouveaux modèles de citoyenneté ? », chaire Unesco « politiques urbaines et citoyenneté », ENTPE/Université de Lyon, 14-16/03/2012. Responsables : H. Balazard.
- « Les défis de la démocratie au XXe siècle », conférence-débat « Quelle place pour les francs-comtois dans le service public régional ? », Conseil Régional de Franche Comté, Besançon, 12/03/2012. Responsable : M. Commet.
- « Le futur des institutions démocratiques », colloque « Les futurs de la démocratie », Université de Lausanne, IEPI, 23-24/02/2012. Responsable: A. Chollet.
- « Verso una democrazia partecipativa. Crisi della rappresentanza politica e nuove forme di autogoverno », Collegio San Carlo, Modena, 17/02/2012. Responsable : C. Altini.
- « Tirage au sort et politique : de l'autogouvernement républicain à la démocratie délibérative », séminaire « L'élection et le vote. Etat des recherches en science politique et en histoire », 15/02/2012. Responsable : P. Rosanvallon. <http://www.college-de-france.fr/site/pierre-rosanvallon/seminaire-du-15-fevrier-2012-yves-sintomer-tirage-au-sort-et-politique-de-l-autogouvernement-republicain-a-la-democratie-deliber.htm>.
- « La démocratie participative et les évolutions de la démocratie représentative », Séminaire du GEVIPAR « Parlement, démocratie directe, démocratie participative », Sciences Po Paris, 12/02/2012. Responsable : C. Viktorovitch.
- « La démocratie directe », Séminaire « Les institutions politiques », Ecole des Mines, Paris. Responsable: P. Binczack.
- « Die Bürger und ihr Staat. Neue Formen der Demokratie », Bruno Kreisky Forum for International Dialogue, Vienne, 24/01/2012. Responsable: I. Charim. Podcast :<http://ichmachpolitik.at/questions/1429> ; <http://ichmachpolitik.at/questions/1428> ; <http://www.youtube.com/watch?v=eXMU18ywCTI>
- « ¿Presupuestos participativos como instrumento de transformación? », Master en participación y desarrollo comunitario, Parte Hartuz/Universidad del País Vasco, 17/01/2012. Responsable: A. Blas Mendoza.
- « Civilisation durable et révolution démocratique », ARENE, Paris, 19/01/2012. Responsable : D. Selleir.
- « Indignation et pouvoir des citoyens : refonder la démocratie ? », Journée d'étude « Leur dette, notre démocratie », ATTAC/Médiapart, 15/01/2012. Responsable : Th. Coutrot.
- « Tirage au sort et politique », IEP Grenoble, Masters de recherche sciences politiques, 02/12/2011. Responsable : R. Magni-Berton.
- « Les effets de la délibération sur les citoyens », journée d'étude « Conférences et jurys citoyens : bilan et perspectives », CERAPS/ Nord-Pas de Calais, Lille, 30/11/2011.
- « Sortition and Democracy », séminaire « Sortition and the State », IEP Paris, 18-19/11/2011. Responsable : O. Dollen.
- « Conclusion », colloque « Methodological Challenges in Participation Research », Consejo Superior de Investigación científica, Córdoba, 4-5/11/2011. Responsables : J. Font, D. Della Porta, Y. Sintomer.
- « Neue Formen der Demokratie », Leçon inaugurale du colloque Franco-allemand, Internationales Zentrum für Kultur- und Technikforschung, Universität Stuttgart, 01/11/2011. Responsable : F. Heidenreich.
- « Budgets participatifs : théories et méthodes », cours de Master « Gouvernance, participation et expertise », Université de Lausanne, 01/11/2011. Responsable : J.P. Larèche.
- « Délibération et participation », Colloque inaugural GIS Participation du public, décision, démocratie participative : « Participation du public, démocratie participative : état des savoirs et chantiers de recherche en Sciences Humaines et Sociales », EHESS, Paris, 18-21/10/2011. Responsables : L. Blondiaux *et alii*. <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/866#sb>.
- « Le gouvernement de et par la participation », colloque « The Government of Techno-science, Technological Products, and the Environment at the Global Level », CERMES/Centre Koyré (EHESS), La Londe les Maures, 28/08-01/09/2011. Responsables : D. Pestre *et alii*.
- « Randomly selected mini-publics and European democracy », Workshop « Transnational Citizen Participation in Europe », European Consortium for Political Research, 6<sup>e</sup> Conférence, Reykjavik, 25-27/08/2011. Responsables : P. Nanz, D. Friedrich.
- « La démocratie participative à l'échelle régionale », Conseil Régional de Franche Comté, 12/07/2011.
- « Der Bürgerhaushalt : eine globale Perspektive », Séminaire « Participatory planning and urban and regional planning », Universität Tübingen, 07/07/2011. Responsable : C. Perrone.
- « De l'autogouvernement républicain à la démocratie délibérative. Tirage au sort et politique », colloque « Le tournant délibératif : Bilan, critiques, perspectives » (en coll. avec), EHESS/IEP Paris/AFSP/CRESSPA/Sophiapol/CEE/CESSP, EHESS, 16-17/06/2011. Responsables : B. Manin, Ph. Urfalino *et alii*.

- « Le prisme de la participation dans les politiques publiques de cohésion sociale », Séminaire « Cohésion sociale: théories, méthodes et politiques », Centre Maurice Halbwachs, ENS/EHESS, Paris, 06/06/2011. Responsable : C. Guibet Lafaye.
- « La dynamique actuelle de la démocratie participative », Anacej, Paris, 01/06/2011. Responsable : Mikaël Garnier Lavalley.
- « La démocratie participative, enjeux et défis », 1<sup>e</sup> rencontre des Conseils de quartier, Saint-Nazaire, 28/05/2011. Responsable : E. Fabre.
- « « Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative », Forum -IRTS de Lorraine Metz, 20/04/2011. Responsable : P.A. Achour.
- « La gouvernance », table-ronde, 7<sup>e</sup> Rencontres nationales de l'Education, Ligue de l'enseignement, Rennes, 06-07/04/2011. Responsable : R. Robert.
- « Comment et pourquoi faire entendre la voix des "sans-voix" ? » (en coll. avec F. Haye), ville de Saint-Denis, 09/04/2011. Responsable : A.L. Langlais.
- « La démocratie participative au-delà de la proximité (en coll. avec J. Talpin), journée d'étude « La démocratie participative à l'échelle régionale : une voie pour sortir de la proximité ? », Institut de la concertation, Paris, 09/05/2011. Responsable : L. Blondiaux.
- « Philosophie politique et sciences sociales : les théories de la démocratie délibérative », colloque international « Philosophie sociale et sciences sociales », ENS Lyon, 24-25/03/2011. Responsable : E. Renault. Vidéo en ligne : <http://pensee-classique.ens-lyon.fr/spip.php?article528>.
- « Teorie democratiche alla prova : Dermocrazia partecipativa e cambiamento sociale » Séminaire international « Vuoti e scarti di democrazia. Teorie e politiche democratiche nell'era della mondializzazione », Università di Napoli/Istituto Italiano di Studi Filosofici, Naples, 24-25/02/2011. Responsable : G. Borelli.
- « Democracia participativa y modernización de los servicios públicos: las experiencias de presupuesto participativo en Europa », Séminaire de la Red de Análisis de Prácticas Participativas/Colegio Franco Mexicano en Ciencias Sociales/Universidad Veracruzana, Xalapa, 10/02/2011. Responsables : D. Recondo, A. Olvera.
- « Presupuestos participativos y modernización de los servicios públicos: una visión global », Instituto de Investigaciones Jurídicas (UNAM)/Colegio Franco Mexicano en Ciencias Sociales/ Centro de Investigaciones y Estudios Superiores en Antropología Social, México, 08/02/2011. Responsable : D. Recondo.
- « Giurie cittadine, sorteggio e democrazia partecipativa : l'esperienza berlinese », journée d'étude « Le forme della partecipazione », Como, 29/01/2011.
- « Los presupuestos europeos en Europa y otras experiencias de participación ciudadana », II Seminario « Políticas públicas en democracia participativa », Diputación de Málaga/Comisión Europea/Intendencia de Paysandú/Fedomu, Málaga, 17/01/2011. Responsable : P. Paño Yañez.

### **Julien Talpin**

- « Classes populaires et démocratie participative. L'inclusion de nouveaux sujets collectifs », Département de sociologie de l'Université de Varsovie/Institut d'Études Françaises/Conférence « Délibérément la ville », Varsovie, Pologne, 24/10/2013.
- Cycle de journées d'étude « Participation et délibération au prisme de l'histoire » (avec Marion Carrel, Paula Cossart et Julien Talpin), Maison européenne des sciences de l'homme et de la société, Lille, 09/09, 14.10 et 04/11/2013.
- « L'Alma-gare : un contre-pouvoir délibératif », présentation dans le cadre de la journée d'étude « Pour une histoire de la démocratie agonistique », Maison européenne des sciences de l'homme et de la société, Lille, 14.10.2013
- Organisation du panel « Historicizing deliberative democracy », avec P. Cossart, au Congrès du European Consortium for Political Research (ECPR), Bordeaux, 09.09.2013
- « Putting faith in action ». La communauté religieuse au service de la justice sociale dans une *community organization* à Los Angeles » Communication au sein du RT 2 « Communautés, engagements publics et espaces urbains », du congrès de l'Association française de sociologie, Nantes, 05.09.2013.
- « Avoiding ethnicity. How civic engagement efforts failed to mobilize Minority voters during the 2012 French presidential campaign », European Sociological Association Conference, Research Network 21 « Political Sociology », Turin (Italie), 26.08.2013, Responsable: Virginie Guiraudon.
- « La participation politique des musulmans dans les sociétés occidentales », organisation d'une Section Thématique du Congrès de l'Association française de science politique (avec J. O'Miel), Sciences-Po, Paris, 09-10.07.2013
- « La « méthode Obama ». Transferts pratiques et profits symboliques d'un répertoire d'action partisan lors des campagnes présidentielles américaine et française de 2012 », CERI/Sciences-Po, Colloque « Comparaisons

- franco-américaines », 17-18.06.2013.
- « Power vs. Empowerment? The cultural dilemmas of community organizing in Los Angeles disadvantaged neighborhoods », University of Southern California, Los Angeles, Département de sociologie 10.04.2013
  - “*La démocratie participative en Amérique du Nord et en France : enjeux du débat* », Université de Montréal, conférence « Les animateurs de la démocratie participative : perspectives comparées France/Québec »/Séminaire « la question urbaine dans la France contemporaine. Gestion des territoires et des populations », 15.03.2013. Responsable : Fabien Desage.
  - Organisation de la conférence “The Wire: visages du ghetto”. co-organisé avec M.-H Bacqué, A.-M. Paquet-Deyris, A. Flamand. University of Paris X/Nanterre, 26-27 octobre 2012.
  - Organisation du séminaire « The wire: a fiction in the ghetto. Race, classe et genre dans les séries télévisées », co-organisé avec M.-H Bacqué, A.-M. Paquet-Deyris, A. Flamand. Université of Paris X/Nanterre, Janvier-Juin 2012.
  - « S’engager dans les espaces publics », conférence internationale, papier : « Se discuter l’espace. Etude d’une controverse autour de la construction d’une mosquée à Florence », Paris, CERI/Sciences-Po, Avril 2012.
  - « Evaluating the impact of participatory democracy on actors: The virtue of ethnographic methods », CIS/IESA/ Conférence « Methodological challenges in Participation research », Cordoba (Spain), CIS, 11/2011. Responsable: J. Font
  - « Quand la participation du public transforme la ville. Délibération et rapport de force à l’Alma-Gare dans les années 1970 », avec P. Cossart, Congrès du GIS « Participation du public, décision, démocratie participative », session « Les effets sur l’action publique », Paris, EHESS, 10/2011.
  - « Participation ou délibération ? Sociologie historique de l’implication des citoyens en démocratie », avec P. Cossart, ST 37 du congrès de l’Association Française de science politique, Strasbourg, 09/2011. Responsables : P. Cossart et J. Talpin.
  - « La réunion du mercredi. Délibération et construction d’une identité collective à l’Alma-Gare dans les années 70 », avec P. Cossart, Congrès de l’AFSP, ST 37, Strasbourg, 08/ 2011.
  - « De la dénonciation de l’injustice à l’action collective ? La difficile conversion de la critique dans les instances de démocratie participative de la ville de Roubaix », avec M. Carrel, Congrès de l’AFS, RT 9 « Sociologie de l’urbain et des territoires », Grenoble, 07/ 2011.
  - « La démocratie participative au-delà de la proximité (en coll. avec J. Talpin), journée d’étude « La démocratie participative à l’échelle régionale : une voie pour sortir de la proximité ? », Institut de la concertation, Paris, 09/05/2011. Responsable : L. Blondiaux.
  - « Facing the micro-macro dilemma. The wvv on global-warming as a transnational-mini-public », Congrès de l’IPSA, Panel « Deliberative Mini-Publics », Sao Paulo (Brazil), 02/2011. Responsables : B. Geissel, et K. Gronlund.

